

## Une bonne nouvelle pour nos abonnés

M. Robert Raynauld, rédacteur en chef du "Bulletin"

Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs une nouvelle qui leur fera grand plaisir, nous en sommes assurés.

Convaincus de l'importance de l'agriculture chez nous, nous avons voulu placer à la rédaction du "Bulletin des Agriculteurs", un spécialiste en la matière. Notre choix s'est arrêté sur M. Robert Raynauld, gradué de l'institut d'Oka et du collège Macdonald.

A compter de la semaine prochaine, il sera le rédacteur en chef du "Bulletin". M. Raynauld n'est certainement pas un inconnu pour la majorité de nos lecteurs. Il a fait ses premières armes comme journaliste agricole, il y a déjà plusieurs années, au "Bulletin de la Ferme", alors sous la direction de M. Alphonse Désilets.

Lors de la fondation de "La Terre de Chez Nous", M. Raynauld fut chargé de sa rédaction. Il s'occupa en même temps des principales activités du Comptoir Coopératif de l'U.C.C.: engrais chimiques, engrais alimentaires, etc. Bon nombre de ses articles bien à point méritèrent reproduction dans nos principales revues agricoles. Il collabora à la même époque au "Journal d'Agriculture" à "Scientific Agriculture" (organe officiel des Techniciens Agricoles du Canada), etc.

Deux années plus tard, il abandonnait la rédaction de "La Terre de Chez Nous" pour fonder la "Société d'Expertise Agricole". Cet organisme nouveau chez nous s'est signalé à l'attention de tous par la publication de l'"Agenda des Cultivateurs de la province de Québec", distribué par milliers d'exemplaires au Canada, aux Etats-Unis et même en Europe.

A la même époque, une grande compagnie, l'"Imperial Oil Ltd." rédigeait son beau volume, "Les Champs et la Ferme"; c'est à M. Raynauld que furent confiées la rédaction et l'adaptation de cet ouvrage aux besoins du Québec.

Enfin, "Canadian Industries Limited" publie chaque année son "Courrier des Engrais Chimiques", M. B.-L. Emslie en est le rédacteur anglais, et c'est M. Raynauld qui s'occupe de la partie française.

C'est dire que notre choix ne s'est pas porté sur un novice en matière agricole et journalistique. M. Raynauld prendra la rédaction du "Bulletin" à compter du prochain numéro.

Les abonnés du "Bulletin" apprécieront nous l'espérons, le nouveau sacrifice que nous accomplissons avec joie, pour faire du "Bulletin des Agriculteurs" un hebdomadaire agricole tout à fait à sa place dans tous les foyers ruraux les plus progressifs de la province de Québec.

LA DIRECTION DU "BULLETIN DES AGRICULTEURS"

## Une lettre de MM. Noisieux et Gatineau

### SIMPLE OBSERVATION

Nous recevons de MM. Noisieux et Gatineau la lettre suivante:

Montréal, le 6 août 1934.  
M. Georges Pelletier,  
Le Devoir,  
Montréal.

RE: LE BULLETIN DES AGRICULTEURS

Cher Monsieur Pelletier,  
Après l'éditorial publié dans le Bulletin des Agriculteurs du 26 juillet, éditorial assez extraordinaire pour qu'il connaisse les faits comme nous-mêmes les connaissons, et comme vous-même les connaissez, il semble que la nouvelle direction du Bulletin soit prise de fortes inquiétudes et appréhende même notre réponse.

Nous voulons simplement vous dire ceci: Ne comptez pas sur nous pour mettre de l'intérêt dans le Bulletin des Agriculteurs; c'est-à-dire que nous n'utiliserons pas les colonnes du Bulletin des Agriculteurs où la censure d'autrefois pourrait fonctionner encore.

Notre réponse, elle viendra en temps et lieu dans l'Action Agricole.

Si vous aimez à en aviser les lecteurs du Bulletin, vous pourrez publier cette lettre avec tous les commentaires qu'il vous plaira. Nous aurons notre tour, et nous ne redoutons pas le jugement de la masse des cultivateurs lorsqu'ils seront mis au courant de tout ce qui s'est passé.

Vos tout dévoués,  
Donat-G. NOISEUX,  
Oscar GATINEAU.

Nos commentaires seront brefs.

Nous ferons simplement observer d'abord que, si MM. Noisieux et Gatineau n'exposent pas plus tôt leur point de vue devant le public du "Bulletin", ce n'est vraiment pas notre faute: nous le leur avons assez offert; et, deuxièmement, que cet empressement, de notre part, à provoquer leur réponse, ne paraît tout de même point, aux gens ordinaires, indiquer tant d'inquiétude et d'appréhension.

Avouons tout de même une certaine curiosité: celle de voir comment MM. Noisieux et Gatineau ont su s'y prendre pour poser en champions de la liberté de parole et des intérêts agricoles, après avoir déclaré que, pendant cinq mois, de janvier 1934 à juin 1934, ils ont été aux ordres de M. Maurice Duplessis et, sous les ordres de celui-ci, ont infligé au "Bulletin" une orientation qui ne fut pas toujours favorable aux intérêts des cultivateurs.

Car, il n'y a pas à sortir de là: MM. Noisieux et Gatineau, sous leur signature, dans la circulaire qu'ils ont adressée à leurs amis, ont carrément affirmé que "DEPUIS JANVIER 1934" "CE FUT M. MAURICE DUPLESSIS QUI DONNA SES ORDRES AU "BULLETIN DES AGRICULTEURS", et 2e — que M. Duplessis, pendant ce temps, imposa au "Bulletin" UNE ORIENTATION QUI NE FUT PAS TOUJOURS CONFORME AUX INTERETS AGRICOLES". Et nous sommes encore curieux de

## Pour vos imprimés

Qu'il s'agisse de papeterie de sociétés ou d'associations, de reçus, de programmes, de circulaires, grandes ou petites, etc. L'"Imprimerie Populaire Limitée" exécute tous les travaux d'impression. Obtenez ses prix en écrivant au "Bulletin des Agriculteurs", 222, rue Notre-Dame, Montréal.

### Le livre de l'agriculture

## L'eau du sol

Il y a trois espèces d'eau différentes — L'eau hygroscopique — L'eau de gravitation ou eau libre — L'eau capillaire — Caractéristiques propres à chaque sorte

(Extrait du volume "Les Champs", publié par les professeurs de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière).

La plante a absolument besoin d'eau pour se développer et elle puise cette eau dans le sol. Cependant certains sols peuvent contenir de l'eau qui est nuisible à la croissance normale des plantes. C'est donc dire qu'il existe dans le sol plusieurs espèces d'eau, pouvant être plus ou moins utiles à la plante.

### Espèces d'eau du sol

Il existe dans le sol trois espèces d'eau totalement différentes, dont chacune a son influence propre sur la croissance de la plante.

1.—EAU HYGROSCOPIQUE. — C'est l'eau qui existe encore dans le sol, quand celui-ci semble complètement sec. Cette eau fait partie de la matière organique et minérale du sol. Elle n'a aucune utilité pour la plante mais elle ne lui est pas nuisible.

2.—EAU DE GRAVITATION OU EAU LIBRE. — C'est l'eau qui séjourne ou coule à la surface du sol au printemps ou après de grosses pluies. C'est l'eau qu'il y a dans le sol quand celui-ci est mal égoutté. Cette eau cherche toujours à descendre dans le sol; elle est soumise à la loi de la gravitation, de là son nom. Non seulement elle est inutile pour la plante, mais elle lui est très nuisible. C'est elle qui arrête la croissance des plantes dans les sols qui sont mal égouttés, c'est-à-dire qui contiennent de l'eau de gravitation.

Lorsque cette eau descend dans le sol, elle s'arrête à un certain niveau, ce niveau (où s'arrête l'eau) s'appelle le niveau d'eau ou table d'eau. Dans un même sol, plus il fait sec, plus le niveau est bas; plus il pleut, plus le niveau se rapproche de la surface. Si le niveau d'eau est à la surface ou au-dessus, on dit que le terrain baigne dans l'eau. Le niveau d'eau a beaucoup d'influence sur la végétation; si celui-ci est trop près de la surface, il y a trop d'eau libre, et le sol est mal égoutté; s'il est trop bas, il ne peut

pas fournir l'eau capillaire nécessaire à la croissance de la plante.

3.—L'EAU CAPILLAIRE. — C'est l'eau qu'il y a dans un sol, quand il est humide, mais ne contient pas d'eau libre. Cette eau est animée d'un mouvement capillaire: le mouvement capillaire est celui qui fait monter le pétrole dans une mèche de lampe.

C'est la seule espèce d'eau utile à la croissance de la plante; sans elle la plante est vouée à mourir de soif. Elle vient du niveau d'eau, c'est pourquoi celui-ci joue un certain rôle sur la quantité d'eau utile à la plante.

Les sols sablonneux souffrent souvent de la sécheresse parce que le niveau d'eau est trop bas et que l'eau capillaire monte plus difficilement à travers des grosses particules qu'à travers des fines.

### Conservation de l'eau capillaire

Puisque l'eau capillaire est si utile, le cultivateur devra tâcher d'en laisser perdre le moins possible dans le sol. Pour pouvoir mieux la conserver, il faudra qu'il sache que l'eau capillaire se perd surtout:

1.—PAR LES MAUVAISES HERBES. — Ces plantes nuisibles utilisent l'eau capillaire pour leur développement. Si un sol contient beaucoup de mauvaises herbes, il pourra arriver que les bonnes plantes souffriront d'un manque d'eau utilisable, parce que ces plantes nuisibles leur en auront enlevé une bonne partie. Il faut donc détruire les mauvaises herbes, pour permettre aux plantes de trouver plus d'eau utile dans le sol.

2.—DANS LES SOLS DEPOURVUS DE VEGETATION. — Les sols dépourvus de végétation se dessèchent beaucoup plus vite que les autres. Quand un sol devient trop sec, c'est qu'il contient peu ou pas d'eau capillaire. Les travaux du sol que l'on conseille dans les cultures sarclées, ou les jachères ont pour but de conserver l'eau capillaire du sol, tout en détruisant les mauvaises herbes.

La semaine prochaine, nous parlerons des éléments fertilisants du sol. (Cet article est dû à la plume de M. le professeur Auguste Scott).

## Au congrès agraire de Joliette

Comment les agriculteurs pourraient profiter du nouvel organisme fédéral pour la vente de leurs produits — Un bureau central pour la vente du tabac — Coopération, électrification des campagnes, caisses rurales

L'Union catholique des cultivateurs a tenu à Joliette, mardi, le premier de ses congrès diocésains, pour l'année.

Plus de 800 cultivateurs, ayant à leur tête, leurs curés, ont assisté aux séances du congrès. Ces séances ont eu lieu au Séminaire de Joliette, sur les bords de la rivière l'Assomption.

Son Excellence Mgr J. Arthur Papineau, évêque de Joliette, assista à toutes les séances et prit une part active à la discussion.

Le congrès était présidé conjointement par M. Albert Rioux, président général de l'U.C.C., et par M. J. Marion, président diocésain.

Au début de la journée, S. E. Mgr Papineau, célébra la messe à la cathédrale, assisté par M. le chanoine Louis-Philippe Lamarche et par M. l'abbé Julien Riopel.

Le sermon fut fait par le R. P. Alphonse Deguire, S.J., aumônier général de l'U.C.C., qui développa ce texte: "Seigneur, vous êtes mon espérance".

La séance du matin fut consacrée à l'étude de la nouvelle loi fédérale, connue sous le nom de bill 51, pourvoyant à l'organisation de la vente des divers produits agricoles. M. Albert Rioux fit voir les avantages de la nouvelle loi et montra l'usage que pourraient en faire, par exemple, les producteurs de tabac, ceux des cultivateurs qui sont les plus prêts à s'organiser et à profiter de la loi des marchés.

A la seconde séance les membres de l'U.C.C. adoptèrent une résolution demandant que les producteurs de tabac des différents cercles agricoles du diocèse de Joliette soient appelés à signer une requête demandant l'organisation d'un bureau central chargé de la mise du tabac sur le marché.

A cette séance, le R. P. Léon Lebel, S.J., ancien aumônier général de l'U.C.C., a dit "au revoir" et non adieu aux gens de l'U.C.C. Il leur a demandé de pratiquer l'économie la plus stricte et de s'enrichir dans les Caisse populaires. Cette question des Caisse populaires fut l'un des principaux problèmes traités au congrès.

### Activités de l'U. C. C.

Il nous fait plaisir de faire savoir aux membres de l'U.C.C. intéressés que le 14 août se tiendra, à St-Ephrem, le congrès régional, pour les comités de Beauce et Frontenac.

Le 15 août, les membres du Témiscamingue se réuniront en congrès diocésain à Ville-Marie pour étudier les problèmes qui sollicitent leur attention.

Enfin, les 16 et 17 août, les membres de l'Abitibi tiendront leur congrès diocésain à Amos.

Bravo, mes amis de l'U.C.C., nos vœux vous accompagnent pour un plein succès dans vos diverses délibérations!

### Président du "Marketing Board"

Ottawa, 8. (S.P.C.) — On annonce que le Dr G. S. H. Barton, sous-ministre de l'Agriculture, sera le président du "Marketing Board". L'organisation préliminaire de cette institution est pratiquement terminée et sera soumise au ministre fédéral, cette semaine.

M. Barton, restera sous-ministre. Il a été nommé en 1932 et venait de l'Université McGill.

## Le programme du parti conservateur provincial sur l'électricité

M. Lafleur, député de Verdun, l'expose, hier après-midi, à une assemblée de M. Maurice Duplessis, à Acton-Vale — Le problème le plus urgent, déclare le chef de l'opposition, est le maintien du cultivateur sur la terre et le placement de ses fils — Nécessité d'un crédit rural — M. Nicol s'est reposé

### LE CONSEIL LEGISLATIF DEVRA ETRE REFORME

Acton-Vale, 6. — M. Maurice Duplessis, chef du parti conservateur provincial, a tenu une grande assemblée hier après-midi, à Acton-Vale.

Après une courte visite au Club conservateur de Saint-Hyacinthe, M. Duplessis s'est rendu à Acton-Vale où il a été reçu par un groupe important de citoyens, fanfare en tête. Le chef de l'opposition a remporté un vif succès.

Les orateurs étaient MM. Duplessis, Lucien Gendron, c.r., Dr Léon Gauthier, P.-A. Lafleur, député de Verdun; Antonio Elie, député de Yamaska; M. Louis Marcotte, maire de St-Simon; Paul Lafontaine, Joseph Marier, Aimé Chassé, MM. Philippe Adam, maire d'Acton-Vale, et Henri Lavallée, maire de la paroisse, ont présidé conjointement l'assemblée.

### M. P.-A. Lafleur

Au début de l'assemblée, M. Lafleur, député de Verdun, a exposé la politique du parti conservateur provincial sur la question de l'électricité.

En 1922, dit M. Lafleur, nous trouvons l'article suivant dans le programme adopté à la convention conservatrice tenue en 1922:

"Faciliter, aider l'organisation et l'exploitation de nos pouvoirs d'eau en vue de fournir l'électricité à meilleur marché aux villages et aux campagnes."

A la convention conservatrice provinciale de 1929, voici l'article qui a été inséré dans notre programme:

"Développement méthodique de nos forces hydrauliques au bénéfice de la province et de sa population, de façon à assurer aux campagnes comme aux villes l'usage de l'électricité à des taux raisonnables, sans préjudice aux droits légitimement acquis et sans paralyser l'initiative privée."

### La convention de Sherbrooke

La convention de Sherbrooke qui a été tenue à Sherbrooke, a adopté aussi l'article suivant:

"1.—Attendu que notre province est très riche en électricité; 2.—Attendu que l'électricité est devenue aujourd'hui une des premières nécessités à la ville et à la campagne; 3.—Attendu que les taux payés par les consommateurs sont exorbitants; 4.—Attendu que l'électricité n'est pas vulgarisée dans toutes les paroisses de la province;

"Cette convention inscrit au programme du parti conservateur provincial sa résolution de faire voter une législation qui aura pour effet de faire baisser radicalement les taux et de vulgariser l'électricité dans toutes les campagnes."

### Une hydro québécoise

"Le parti conservateur demande la création d'une commission hydro-électrique provinciale et la réserve de tous les pouvoirs d'eau qui ne sont pas encore aliénés, pour lui en confier l'exploitation; le droit aux municipalités qui le jugeront à propos d'aménager et d'exploiter des services d'utilité publique, si, après un référendum, la majorité des propriétaires en a ainsi décidé."

### La motion Sauvé-Fisher

Le 18 avril 1934, M. Paul Sauvé secondé par M. Martin B. Fisher, député de Huntingdon, proposait l'amendement suivant:

Cette Chambre exprime l'avis que la loi proposée par le gouvernement, intitulée: "Loi concernant la municipalisation de l'électricité", entraverait et paralyserait la municipalisation de l'électricité en cette province et favoriserait l'augmentation des taux; que cette Chambre estime que les droits accordés à la très grande majorité des municipalités de la province par les lois générales se rapportant à la municipalisation de l'électricité ne devraient pas être restreints, mais au contraire devraient être augmentés de façon à s'appliquer à toutes les municipalités de cette province, nonobstant toute loi à ce contraire, et de ma-

nière à établir, autant que possible, un système de municipalisation sur les bases du système en vigueur dans la province d'Ontario."

### M. Maurice Duplessis

M. Duplessis tient le gouvernement Taschereau largement responsable de la situation actuelle de l'agriculture dans notre province. Le gouvernement a négligé de mettre en pratique le principe vital qu'il faut assurer avant tout le succès de l'agriculture si l'on veut assurer à la race, son progrès et sa grandeur.

Au point de vue économique, et dans une large mesure, au point de vue national, le problème le plus vital de l'heure, c'est le problème agricole qui comporte et le maintien des cultivateurs sur la terre, et l'établissement des fils de cultivateurs. Car la classe agricole est la grande réserve de forces morales et physiques de notre province, et l'industrie du sol offre des éléments incomparables de stabilité et de progrès.

Et quand le parti conservateur provincial vient devant les électeurs avec l'agriculture et le placement des fils de cultivateurs comme base fondamentale de son programme de restauration économique, il ne présente pas des idées nouvelles; il se présente avec le même programme préconisé depuis de nombreuses années. Quoi qu'on en dise tous les nouveaux mouvements politiques qui pointent à l'horizon sont des craquements à la muraille à l'abri de laquelle le gouvernement a protégé certains intérêts particuliers au détriment de la masse, a aliéné nos ressources naturelles pour en faire un instrument d'oppression contre notre population.

Le grand problème de l'heure est le maintien sur la terre, de nos cultivateurs et le placement de leurs fils. Il est toujours plus facile et plus profitable, moins coûteux et moins laborieux, d'assurer la vie de l'arbre avant le déracinement. Le gouvernement Taschereau a été un régime déracinateur. Il a favorisé le dépeuplement des campagnes, le congestionnement des villes, augmentant ainsi le chômage. En favorisant l'exode vers les villes, le malaise agricole aggrave le chômage, source de misères, d'angoisse et de dangers, et qui menace de ruiner les municipalités.

Depuis plusieurs années, il faut et nous le réclamons, l'établissement d'un crédit rural provincial. Ce crédit rural allégera d'abord la crise en facilitant la circulation de l'argent; il procurera aux cultivateurs le moyen d'améliorer leurs fermes et d'établir leurs fils. Un crédit rural provincial est un des besoins les plus urgents du cultivateur.

Afin d'assurer à la classe agricole le crédit dont elle a besoin nous avons réclamé et nous réclamons l'établissement d'un organisme responsable au peuple, possédant toutes les garanties de compétence, d'impartialité et de diligence. Cet organisme émettra des débetures garanties par la province, afin d'avoir les fonds nécessaires pour prêter aux cultivateurs qui pourront donner des garanties raisonnables, les argent dont ils ont besoin à un taux n'excédant pas le taux d'intérêt payé par la Commission sur les débetures émises par elle.

Nous disons "une commission impartiale" car il y a trop longtemps que l'on fait de l'agriculture et des octrois à l'agriculture un instrument de petite politique mesquine, de politiquerie odieuse, par lequel on sacrifie l'intérêt général de la population aux intérêts de parti. La cause agricole est plus grande, plus noble que les préoccupations partiales.

Nous disons "diligente" parce qu'il faut à cette commission des hommes actifs, consciencieux et qui aient le pouvoir et la capacité de décider et d'agir promptement.

On a prétendu, en certains milieux, (Suite à la page 2)

## Pour les annonceurs

Le "Bulletin" commence, sous la direction de M. Armand Taillon, une nouvelle campagne d'annonces.

Rappelons simplement à tous ceux qui vendent des choses dont les cultivateurs et leurs familles ont besoin que le "Bulletin" atteint une clientèle considérable, homogène, et qui leur est donc particulièrement favorable.

Qu'ils sachent en profiter.

## Le tissage domestique

## Les différentes sortes de textiles

**Le chanvre, la ramie d'origine chinoise, le coton, la soie naturelle ou artificielle — Les textiles minéraux — Le Canada et l'Amérique**

(Extrait du livre "Tissage domestique" par M. Oscar A. Bérian, directeur des Arts domestiques pour la province de Québec).

## Le chanvre

Le chanvre a beaucoup d'analogie avec le lin, mais ses filaments sont plus longs et plus grossiers. Il peut être cultivé dans la province. Les principaux pays producteurs sont la France, l'Italie, la Russie et l'Allemagne.

Ce que nous avons dit concernant les manipulations premières du lin s'applique également au chanvre.

## La ramie

La ramie est une herbe originaire de la Chine. Cette plante est vivace, elle atteint une hauteur de 5 à 8 pieds dans les pays chauds où elle donne annuellement deux ou trois récoltes. Ses tiges pour fournir la filasse, subissent la décortication (enlever l'écorce), opération délicate et qui doit se faire sur les lieux mêmes de production en prenant la plante à l'état vert. Cette filasse utilisée depuis un certain temps déjà en Europe, paraît être appelée à une grande vogue. La ramie réunit, en effet, les qualités d'un parfait textile: résistance supérieure à celle du chanvre, finesse de la soie, à l'état naturel blancheur de la neige et enfin longueur exceptionnelle des fibres. Ce textile a de plus l'avantage de résister parfaitement à l'humidité. Nous pourrions peut-être cultiver la ramie dans la province de Québec, mais la décortication de cette plante est tellement difficile que nous ne la recommandons pas chez nous tant que l'outillage nécessaire pour nettoyer les fibres ne sera pas plus perfectionné.

## Le coton

Le coton est le produit d'une plante appelée cotonnier; c'est un arbuste de 2 à 10 pieds de hauteur, suivant les contrées. La fleur du cotonnier est blanche, rose pâle ou jaune. La capsule renferme des graines auxquelles le duvet ou la bourre du coton est attachée. Cette capsule est formée d'une écorce assés dure divisée sur sa longueur en lobes séparés entre eux par une membrane. Les fibres de coton pressées et enchevêtrées les unes dans les autres, arrivées à maturité, brisent l'enveloppe qui les renferme et sortent en flocons de la capsule. Ces flocons sont recueillis et subissent différents traitements mécaniques pour être transformés en fils de coton.

La première opération est l'égrenage qui a pour but de séparer les fibres des graines et de faire subir à la matière un premier nettoyage.

Les opérations suivantes sont de filature: mélange et battage, cardage et peignage, étirage sans torsion, étirage avec torsion, filature proprement dite.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces opérations vu que ce produit est exotique et que les fils de coton sont livrés tout préparés pour le commerce.

Les propriétés qui distinguent les fils de coton sont: la longueur des filaments, leur souplesse, leur finesse, la force, le soyeux, le brillant, la propreté et l'élasticité.

Les cotons sont divisés dans le commerce en deux classes: les courtes fibres et les longues fibres.

## La soie

La soie est une matière textile fournie par diverses espèces de vers. C'est l'espèce Bombyx ou ver à soie du mûrier qui produit les plus beaux fils.

Le ver à soie est originaire de la Chine qui en élevait il y a plus de deux mille ans.

Au quinzième siècle, la France, à Lyon, commença à produire de la soie.

Les principales opérations de préparation de la soie sont les suivantes: triage de cocons, battage, dévidage, purgation, doublage, moutillage et filature proprement dite. Comme nous ne produisons pas de soie naturelle dans notre province, nous omettrons aussi les détails de cette préparation.

## La soie artificielle

La soie artificielle est tirée d'une pâte de cellulose obtenue, par voie chimique, du bois ou du coton. Cette fabrication est trop compliquée pour que nous en fassions ici la description.

Il y a plusieurs sortes de soies artificielles: elles se vendent filées et teintes. On peut les combiner avec d'autres fils pour varier les effets dans les tissus de fantaisie.

## Différentes matières minérales

Les matières minérales, or, argent, cuivre, amiant, etc., avant d'être réduites à l'état de fil, doivent subir bien des transformations dont la principale est le tréfilage.

Le tréfilage peut s'appliquer à tous les métaux ductiles, et a pour but d'obtenir des fils d'une finesse quelconque en faisant passer la tige métallique dans une filière c'est-à-dire dans un trou du calibre convenable, percé dans une plaque d'acier. Pour cette opération, on commence à amincir le bout de la tige de métal, de façon qu'il entre dans le trou de la filière, dont elle prend le calibre. On fait ensuite passer le fil dans des filières de plus en plus petites, en le présentant par le même bout pour qu'il soit tiré dans le même sens, et l'on arrive ainsi à obtenir un fil aussi tenu qu'on le désire.

Le fil résultant de la tréfilerie s'appelle filé; il se nomme lamé quand il a été aminci par le laminage.

L'amiante est un produit incombustible, connu depuis longtemps. On en fait actuellement des rideaux de théâtres, des vêtements à l'épreuve du feu, etc. Ce textile est assez difficile à travailler, vu son défaut d'élasticité. Mais les perfectionnements de la fabrication le rendront d'un usage plus courant.

Le Canada est le plus grand producteur d'amiante; c'est dans la région de Thetford qu'elle se trouve en plus grande abondance et d'une qualité insurpassable tant à cause de sa blancheur que de la longueur de ses filaments soyeux et solides.

## Les algues marines comme engrais

L'emploi d'algues marines comme engrais date de bien loin, et les cultivateurs qui demeurent sur les bords de l'océan ont toujours reconnu la valeur des algues pour la fertilisation du sol, aussi bien dans le nouveau monde que dans l'ancien.

## Le programme du parti conservateur

(Suite de la 1ère page)

lieux, que la province n'avait pas les moyens d'établir un système de prêt agricole provincial. Si l'agriculture est le fondement de notre système économique, et si d'après les ministres nous n'avons plus le moyen, c'est donc l'aveu que le gouvernement Taschereau a irrémédiablement compromis les finances de la province, qu'il a saboté sans espoir notre système économique. Il importe donc de s'en débarrasser sans délai.

Mais heureusement, la province a le moyen d'accorder ce crédit rural.

Tout d'abord la province n'a pas besoin d'emprunter. Elle n'est pas appelée en effet à payer des millions, mais le gouvernement ne ferait que garantir les débiteurs de la Commission pour lui permettre d'obtenir un taux très bas.

Même s'il fallait emprunter, le gouvernement ne devra pas sous-traiter à la tâche, car il faut assurer d'abord les fondations de l'économie. La province a accordé une garantie de \$15,000,000 pour sauver la Banque Nationale, Or la Banque Nationale, qui a bénéficié de cette garantie provinciale n'était, somme toute, qu'un établissement privé de crédit où étaient déposés, pour les faire fructifier, les argent de ses clients.

Mais combien plus importante est l'agriculture, notre véritable banque nationale, dépositaire de nos meilleures énergies, de nos saines traditions, de notre belle jeunesse, gardienne du présent et sauvegarde de l'avenir. On aurait le moyen de prêter \$15,000,000 pour aider certains intérêts privés et on n'aurait rien pour aider à sauver l'agriculture?

On prêche le retour à la terre, mais il faut d'abord, dans l'exécution de cette politique, maintenir le cultivateur sur la terre et placer ses fils. Etablir les fils de cultivateurs c'est tarir l'exode désastreux de la campagne vers les villes, c'est soulager le trésor municipal urbain gravement compromis, et c'est aider à la décentralisation. Il ne faut pas que le mouvement de retour à la terre soit le tonneau des Danaïdes par lequel les ruraux iraient vers la ville à mesure que les citadins s'en iraient à la campagne.

D'ailleurs, une administration provinciale bien conduite réalisant des économies amplement suffisantes pour défrayer le coût du crédit agricole. J'ai déjà déclaré, dit M. Duplessis, que dans la province de Québec le gouvernement Taschereau gaspille 25 pour cent des revenus. Vous avez des dépenses exagérées à la Commission des liquors et aux autres innombrables commissions provinciales. Il y a aussi les frais de représentation inutiles à l'étranger, de gens dont les fonctions sont de figurer dans des réunions mondaines.

Dans le ministère de la Voirie, il se gaspille au moins \$1,000,000 par année, par favoritisme et patronage, et parce qu'on ne demande pas des soumissions comme on devrait le faire.

Dans le ministère des Travaux publics, on gaspille annuellement au moins \$500,000 en travaux inutiles, en patronage politique et par défaut de demander des soumissions.

Pour faire chanter ses louanges à même les fonds publics, le gouvernement paie environ \$1,000,000 par année, dont \$300,000 sont perdus, faute de soumissions, ou par patronage injustifié.

Le ministère des Terres et Forêts, sciement et volontairement, néglige, et cela depuis plusieurs années, de percevoir au moins un demi-million par année.

## Trop de ministres

En plus, il y a trop de ministres et il faudra en diminuer le nombre. Depuis quelques années les frais d'administration de la province ont augmenté de 155 pour cent. Une partie seulement des économies raisonnables et qui s'imposent, permettrait à la province de payer l'intérêt et le fonds d'amortissement sur un prêt agricole.

M. Duplessis fait alors une digression à propos du nombre trop considérable des ministres, pour parler de la constitution du ministère actuel. "Je suis avocat, dit-il, membre du Barreau et personne plus que moi n'est opposé à la lutte des classes, mais j'affirme néanmoins qu'il n'est pas raisonnable qu'il y ait huit avocats sur douze ministres, surtout quand certains de ces avocats coûtent cher à la province. Nous avons des avocats comme ministres de la Voirie, des Terres et Forêts, des Travaux publics, etc., fonctions qui devraient normalement aller à des gens plus

particulièrement qualifiés de par leurs occupations professionnelles. Dernièrement nous avons eu deux nouveaux ministres: M. Jacob Nicol, un avocat, et M. Irénée Vautrin, un architecte.

En 1929, lors de l'élection complémentaire de Compton, M. Nicol fut élu député et nommé ministre de la Voirie. Il était très fatigué. Il est donc allé au Conseil législatif où il est resté cinq années comme président. Il en revient pour être de nouveau ministre. Il n'est donc plus fatigué, et il s'est reposé. Faudrait-il en conclure alors que le Conseil législatif est un dortoir? Et avons-nous besoin d'un dortoir législatif?

Je veux qu'on me comprenne bien. Je suis en faveur d'une Chambre haute suivant l'idée conçue par les Pères de la Confédération. Ceux-ci avaient raison d'établir une Chambre cartée de la vie politique active qui pût agir comme un frein indispensable et avec un esprit modérateur. Je crois encore à cette idée.

Mais si l'on examine le Conseil législatif actuel, à part quelques honorables exceptions, je crois à l'inutilité du conseil législatif tel que constitué présentement.

C'est le résultat inévitable d'un gouvernement trop long. Il reste des conseillers imbus de l'esprit que les Pères de la Confédération attendaient de ce corps législatif, mais la plupart ne servent qu'à accomplir les volontés de M. Taschereau.

## Un conseil économique

Nous nous engageons à réformer la Chambre haute, à réduire ses dépenses et à la refondre sur les bases d'un conseil économique composé de toutes les classes de la société, bleus ou rouges, peu importe.

M. Nicol, donc, fatigué, il y a cinq ans, s'est reposé au Conseil législatif et revient frais et dispos. J'espère que M. Nicol, président et presque propriétaire du Soleil, de Québec, qui coûte \$35,000 de votre argent à vous chaque année, s'est assez reposé pour avoir la force comme ministre de dire à M. Nicol, président du Soleil, que \$250,000 des \$350,000 annuels qui vont au Soleil, devraient être distraits pour payer l'intérêt sur le prêt agricole.

M. Vautrin a été nommé ministre de la colonisation, et M. Laferte, suivant le principe posé par M. Nicol, est allé se reposer à son tour au Conseil législatif.

Je souhaite de grand cœur que le nouveau ministre de la Colonisation réussisse à réparer les erreurs commises et à donner un grand essor à la colonisation. Toutefois, on ne peut empêcher de se demander pourquoi l'on a choisi un architecte pour le ministère de la Colonisation. Pour le ministère des Travaux publics, un architecte était tout indiqué, mais pour la colonisation il eût mieux valu nommer un colon averti ou un expert en la matière.

Peut-être l'a-t-on nommé parce qu'un architecte fait des plans et que la politique du gouvernement Taschereau consiste surtout à faire des plans qui aboutissent à peu de résultats.

## Pour les cultivateurs

M. Duplessis revient ensuite aux moyens d'aider les cultivateurs. Il faudra, dit-il, ruraliser au plus tôt l'électricité. Le régime libéral est au pouvoir depuis 37 ans, et M. Taschereau, premier ministre depuis bientôt 15 ans, avec des majorités ministérielles substantielles. Cependant, dans Québec, la province la plus riche en ressources hydrauliques, nous payons les tarifs les plus élevés, et la ruralisation de l'électricité n'est qu'à l'état d'ébauche.

Pourtant l'électrification rurale a bon marché, que nous réclamons depuis de nombreuses années, est un des moyens les plus sûrs pour assurer le maintien de l'agriculture sur la terre, et surtout pour faciliter l'établissement d'industries en marge de l'agriculture, et par conséquent la décentralisation.

Nos plus grands pouvoirs hydrauliques ont été vendus depuis 1897. En effet, de 1897 à 1897, trois petits pouvoirs d'eau ont été vendus. De 1897 à 1918, 88 pouvoirs d'eau ont été vendus pour la modeste somme de \$380,337. Depuis 1907, 69 pouvoirs d'eau ont été loués par baux emphytéotiques, pour 50, 75 et 99 ans. Et le gouvernement a vendu les pouvoirs d'eau les plus accessibles, les plus faciles à exploiter.

Lors de la vente ou des concessions, le gouvernement aurait pu imposer des conditions pour assurer des tarifs raisonnables, pour

assurer la ruralisation électrique. Cela n'exigeait pas des qualités extraordinaires d'un gouvernement. Mais le régime n'en a rien fait et depuis quinze ans il a continué la même politique imprévoyante, avec le résultat que les tarifs sont trop élevés et que l'électrification rurale n'est pas réalisée.

Si les tarifs d'électricité sont trop élevés, qui est responsable? Sûrement pas nous, puisque nous sommes dans l'opposition depuis 37 ans, mais bien le gouvernement qui possédait les pouvoirs d'eau et les a vendus.

Nous voulons que nous ressourcissions bien de famille, et qu'on ne les fasse pas servir à exploiter ceux qui doivent en être les propriétaires. En réalité, le gouvernement a sacrifié à quelques intérêts privés pour servir à pressurer nos gens.

Nous voulons électrifier les campagnes, et s'il en est besoin nous fournirons les subsides nécessaires à cette fin.

Nous voulons respecter le talent et le capital honnêtes, l'initiative consciencieuse, mais nous dénonçons avec autant de vigueur le capitalisme malsain et sans conscience. Nous sommes contre l'expropriation sans indemnité, mais nous sommes avec nous-mêmes de vigueur pour la restitution.

M. Duplessis rappelle que le gouvernement a passé une loi pour permettre au trust de l'électricité d'exporter 300,000 c.v. M. Mercier déclarait que les compagnies avaient un surplus inutile et qu'il fallait vendre. L'opposition a dit: Commençons donc par utiliser ces 300,000 c.v. pour ruraliser l'électricité. Mais le ministère a refusé.

## Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

## Préparons la semence des patates

Dans une lettre précédente nous donnions les qualités d'une bonne semence de patates de terre à savoir: la productivité, la vigueur, l'exemption de maladies, etc., et nous recommandions fortement à ceux qui ne l'avaient pas, d'acheter de la semence certifiée. Ceux qui désirent la produire eux-mêmes et qui veulent s'assurer d'une bonne semence pour les années futures devraient commencer même au cours de la saison de végétation à en faire la préparation soignée.

Choisissons tout de suite une partie d'un champ régulièrement arrosé et où la pousse du feuillage est vigoureuse et saine et enlevons au fur et à mesure qu'ils apparaissent, tous les plants affectés de maladie. Il faudrait encore mieux si cette parcelle était éloignée du grand champ. A l'époque de l'arrachage des tubercules, choisissons à chaque plant parmi les plus productifs, cinq patates de grosseur moyenne et gardons les dans un bon endroit ayant soin de les sélectionner deux ou trois fois au cours de l'hiver.

Au printemps prochain on sèmera séparément les plus beaux tubercules dans un endroit spécial afin d'y préparer la semence pour une autre année ayant soin d'y adopter la même pratique de sélection et on sèmera le grand champ avec la balance de tubercules en réserve.

## Pourquoi la plate-forme à fumier

Entre la fenaison et les récoltes il y a toujours pour les cultivateurs une courte période de repos, qui est souvent employée aux améliorations de la ferme et des bâtisses. En ces années difficiles on ne s'hâsarde guère dans ce domaine et on néglige souvent des choses élémentaires, bien que toutefois on réalise que les bénéfices doivent être augmentés. Pour cela il faut élever les rendements des récoltes et il faut fournir aux animaux les aliments convenables.

La construction d'une plate-forme à fumier devrait exister sur toutes les fermes si l'on veut y garder la fertilité en restituant les éléments enlevés par les récoltes. Ce serait donc le meilleur placement d'argent pour l'année et la production des récoltes serait grossie de l'an prochain car c'est surtout ce que l'on sème et qu'on engraisse qui produit bien.

Bien que l'importance et la valeur du fumier soient réalisées par nombre de cultivateurs, ils ne mettent cependant pas leur conviction d'accord avec leur pratique. Le jus de fumier qui vaut autant que le fumier lui-même, continue de couler vers les fossés et l'on se plaint cependant que les terres ne poussent pas comme autrefois. En effet, sans engrais, il n'est plus de bonne terre.

## Les bons labours d'automne

Immédiatement après les récoltes les labours seront entrepris. Quel-

ques-uns feront des bons labours quand d'autres en feront des mauvais, parce qu'ils ne seront guère favorables à l'épouillage des terres. Si l'on veut que nos champs produisent après avoir été fertilisés il ne faut pas que l'eau séjourne dans les raies, rigoles et sur les planches.

Pour bien épouiller une terre, surtout si elle est argileuse, il faut déboucher les raies et rigoles afin qu'elles drainent vite l'eau au fossé, et établir le labour en planches régulières et assez larges. Dresser les fossés et enlever les levées de fossés pour les transporter dans les basises ou sur le milieu des planches.

Un bon système est de diviser chaque champ d'un arpent de largeur en deux ou quatre planches suivant le besoin d'épouillage. Après avoir indiqué la place des raies, on endosse au milieu de la nouvelle planche. L'année suivante, on endossera à 10 ou 15 pieds à droite du premier endos et à la troisième année on endossera 10 pieds à gauche de celui de première année quand la balance sera labourée en refendant. Les années suivantes on endossera dans les basises ou sur chaque bord de la raie si la planche est assez arondie. De la station expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière.

## Propos divers

## Vos agneaux non châtrés

Nous avons déjà, à deux reprises, avisé nos lecteurs du fait que les agneaux non châtrés et non écourés seraient exposés à subir une coupe de deux cents la livre à partir du 27 août prochain.

Il serait donc important que les cultivateurs qui ont des agneaux non châtrés à mettre sur le marché ne soient pas en retard. D'ici à cette date, les agneaux non châtrés se vendront aux mêmes prix que les agnelles et les sujets châtrés, à la condition naturellement que leur qualité, leur poids et leur fini soient suffisants pour qu'on puisse les classer dans la catégorie des bons sujets.

Que l'on n'oublie donc pas la date suivante: 27 août, 1933.

## Avis important

Il arrive souvent que des cultivateurs de deux paroisses, de deux coopératives distinctes, s'unissent pour charger un char d'animaux vivants. C'est une pratique à recommander dans bien des cas, particulièrement là où il est impossible de compléter un char dans une seule paroisse. C'est un excellent moyen de réduire les dépenses de transport et de vente.

Nous demandons cependant aux personnes en charge d'expéditions mixtes de ce genre de nous aviser par télégramme du fait qu'il y a deux groupes d'animaux dans le char. Un avis de ce genre nous permet d'attendre l'arrivée des Mémoires d'expédition pour séparer les animaux de chaque groupe avant de les peser et de les vendre.

L'envoi d'un télégramme, dans ce cas, éviterait une foule d'erreurs et de complications plus désagréables les unes que les autres.

## Prix des bêtes à cornes

Nous attirons l'attention sur le fait que le marché des bêtes à cornes est, depuis trois semaines déjà, dans une situation qui n'a rien d'intéressant pour les cultivateurs.



## Maintenant IL EST FORT...

Les Pilules Moro lui ont donné la force et l'énergie dont tout homme a besoin.

"Depuis quelques mois j'affaiblissais, je n'avais pas d'énergie et j'avais des douleurs dans les côtes. J'étais plutôt porté à dormir. Un ami me conseilla de prendre les PILULES MORO; après quelques semaines, mon appétit augmenta et je n'étais plus le même; j'ai engraisé de quelques livres et j'étais surtout plus fort. Je fais recommander les PILULES MORO comme étant un bon tonique."

(Signé)—LUDGER BIRON, Drummondville, P.Q.

DECLARE DEVANT MOI A DRUMMONDVILLE, ce 13ème jour de septembre 1933.

(Signé)—Th.-Louis Gauthier, N.P.

Nombre d'hommes pâles, faibles, déprimés, découragés, surmenés par l'ouvrage, ont appris, en les employant, que les PILULES MORO peuvent faire pour restaurer les constitutions affaiblies. N'attendez jamais d'être complètement épuisé ou d'avoir des troubles d'estomac, des maux de reins, des rhumatismes; quand vos forces diminuent, prenez immédiatement les PILULES MORO pour vous fortifier. Partout ou par la poste. 50c la boîte ou 3, \$1.25.

## PILULES MORO

POUR LES HOMMES.

Cie Médicale Moro, 1566, rue St-Denis, Montréal.

## Toujours à votre service

Vous qui êtes intéressés dans l'industrie laitière:

Nous vendons toutes les machines et ustensiles servant à traiter le lait chez le cultivateur, le laitier et le fabricant de beurre, de fromage et de crème glacée.

Notre service et la qualité supérieure de nos produits sont une garantie de satisfaction.

ADRESSEZ VOS DEMANDES A

**B. TRUDEL & CIE**

304 PLACE D'YOUVILLE

Montréal.

Tél. MArquette 8067

Casier Postal 484

## Feuilleton du Bulletin

## La douloureuse victoire par DELLY

géré?" Quelques jours plus tard, les pages déjà écrites disparaissaient et une nouvelle rédaction développait l'autre idée — celle de Floriane. Bruno céda, comme il avait cédé pour le théâtre, comme il cédait pour tout, en se laissant de cette pensée qu'il devait d'abord, pour le bien de Floriane, éviter toute apparence d'intransigence.

Et tel était son aveuglement qu'il ne songeait pas à s'inquiéter de l'affaiblissement du sens moral dont témoignaient trop souvent les goûts et les idées de cette jeune femme. Il ne souffrait pas d'être incompris d'elle, dans la délicatesse de ses sentiments chrétiens. Ceux-ci, bien que s'émoussant chaque jour, existaient encore cependant. Mais la passion couvrait d'un voile l'âme de Bruno et la rendait, de plus en plus, insensible à ce qui était pas Floriane.

En août, les deux jeunes gens arrivèrent à la Hermelière. Mme Fervière aurait voulu les avoir chez elle pour reprendre avec son fils quelque peu des rapports d'autrefois. Mais elle ne pouvait rien objecter au désir de Floriane de se trouver près de sa mère, dans son état de santé surtout.

Nous vous aurions gênés, dit Floriane avec sa grâce tranquille, quand Mme Fervière exprima à Bruno son regret.

Notre fils et la femme de notre fils ne nous gêneront jamais. — Ma mère tenait beaucoup à m'avoir. Mais vous nous verrez souvent et vous viendrez à la Hermelière.

Le regard perspicace de la mère discerna, chez Bruno, un changement qui n'existait pas encore lorsque l'elle l'avait revu à Paris. Il lui parut moins simple, moins affecté,

un peu détaché de tout ce qui, l'année précédente encore, faisait vibrer son cœur. Elle constata avec angoisse qu'il ne subissait plus rien de l'expression qu'elle lui avait vue.

Elle espérait, pendant son séjour à la Hermelière, le voir souvent, l'étudier, l'interroger discrètement, pour se rendre compte de son état moral, du degré d'influence de Floriane. Mais elle fut vite déçue. Sa belle-fille, très fatiguée, disait-elle, ne quittait guère la Hermelière et retenait son mari près d'elle. Bruno subissait joyeusement toutes ses exigences. Parents, amis, occupations complétaient bien peu devant un désir de Floriane. Et lorsque Mme Fervière venait à la Hermelière, la jeune femme, sans affectation, arrivait à ne laisser presque jamais seuls sa belle-mère et son mari.

Elle accompagna Bruno quand il se rendit chez le curé de Sainte-Cécile et chez l'abbé Rivors, quelques jours après leur arrivée. L'ancien prêtre, lorsqu'ils se retirèrent, dit en serrant fortement la main de Bruno:

— Je te verrai un de ces jours n'est-ce pas, mon petit?

— Mais oui, monsieur le curé.

En revenant vers la Hermelière dans la voiture de M. Jarlier, Floriane dit avec un sourire de douce ironie:

— C'est pour te confesser que ton curé t'attend?

— Oui, c'est pour cela, Flor.

Elle eut un léger mouvement d'épaules:

— Mon pauvre ami, que peux-tu avoir à dire? Ta vie est exemplaire. Te confesser de quoi, je me le demande!

Il murmura:

— De l'aimer trop, peut-être. Elle laissa échapper un petit rire amusé, un peu railleur. Sa main se posa sur celle de Bruno et la serra tendrement.

— Ah! le cher fou! Est-ce qu'on aime jamais trop? Mais je te défends bien de m'aimer moins d'ailleurs! Je te le défends, Bruno! Et je ne veux pas que tu ailles voir ce curé, qui te montera peut-être l'imagination à ce sujet.

Mais, ma chérie, je dois.

Tu dois me faire plaisir, d'abord. Tu m'as dit un jour que tu ne pouvais rien me refuser. Est-ce vrai?

— C'est vrai.

— Eh bien! tu vas me promettre de ne pas retourner voir le curé de Sainte-Cécile.

Tu me demandes une chose impossible! J'ai l'habitude de...

— Ah! tu ne l'as pas, comme l'habit! Je te le sacrifierais tout, moi. Et tu me refuses cela, c'est rien!

— Flor! Mais non, je ne te refuse rien! Je n'ai pas le voir, puisque tu le désires. Mais il en sera bien peiné, mon pauvre vieux

curé!

Elle eut un léger sourire de triomphe, tandis que Bruno prenait ses mains et les serrait en la regardant avec amour.

— Il sera ennuyé surtout, je crois, de ne pouvoir te sermonner et te persuader que tu es un grand coupable.

— Oh! quelle idée! L'excellent homme ne veut que mon bien, sois-en persuadé.

— C'est très possible. Mais il ne le veut pas de la même manière que moi, probablement. Et je ne souffrirai jamais qu'on m'enlève un parcelle de toi, de la pensée, de ton cœur.

## XIII

L'abbé Rivors, lors de la première visite de son cousin, n'avait pu lui parler seul à seul. Il comptait le revoir peu après. Mais les jours s'écoulaient sans ramener Bruno au presbytère. L'abbé se rendit à la Hermelière. Floriane était là et resta constamment en tiers. Bruno répondit par une explication vague, embarrassée, à son cousin qui lui demandait pourquoi on ne le voyait plus. Le prêtre comprit. Quand il sortit de la Hermelière, l'angoisse le serrait au cœur. Ce qu'il avait

## NOUVELLES DES PRIX

## CE QUE VOUS ACHETEZ

## PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL

| FARINE A PAIN     |      |
|-------------------|------|
| Première patente  | 2.70 |
| Deuxième patente  | 2.50 |
| Forté à boulanger | 2.40 |

## FARINE A ENGRAIS

|           |      |
|-----------|------|
| Low Grade | 1.60 |
|-----------|------|

## SOUS-PRODUITS DU BLE

| Le char, la tonne |       |
|-------------------|-------|
| Bon               | 27.00 |
| Gru rouge         | 28.00 |
| Middling extra    | 31.00 |

## GRAINS

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| Avoine C.W. no 2           | .52 |
| Avoine C.W. no 2           | .42 |
| Avoine d'alimentation no 1 | .49 |
| Orge C.W. no 3             | .63 |
| Blé Northern no 2          | .94 |
| Mais argentin              | .61 |

## TOURTEAUX DE LIN

| Le char, la tonne |       |
|-------------------|-------|
| Première qualité  | 34.00 |

## ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal  
Lundi, le 6 août 1934

(Par la Coopérative Canadienne de Bétail de Québec, Ltée)

## PORCS VIVANTS: —

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| Porc à bacon, select, 180 à 220 lbs. | \$8.50  |
| Prime de \$1.00.                     |         |
| Porc à bacon, 180 à 220 lbs.         | \$8.50. |

## Porc à boucherie, coupe de ½ ct

|                        |         |
|------------------------|---------|
| la lb., 160 à 230 lbs. | \$8.00. |
|------------------------|---------|

## Porcs légers et à engrais, coupe

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| de ½ ct la lb., 120 à 160, \$8.00. |  |
|------------------------------------|--|

## Porcs lourds, coupe de ½ ct la lb.

|                       |  |
|-----------------------|--|
| 240 à 270 lbs \$8.00. |  |
|-----------------------|--|

## Truies, \$5.50 à \$6.50.

## VEAUX DE LAIT: —

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Choix 4 ½ à 4 ¾ cts la lb. |  |
|----------------------------|--|

## Bon, 3 ¾ à 4 cts la lb.

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Moyen, 3 ¼ à 3 ½ cts la lb. |  |
|-----------------------------|--|

## Commun: 2 ½ cts à 3 cts la lb.

## NEAU DES CHAMPS: —

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Bon, 2 à 2 ½ cts la lb. |  |
|-------------------------|--|

## Commun, 1 ½ à 2 cts la lb.

## AGNEAUX: —

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Bon, 5 ½ à 5 ¾ cts la lb. |  |
|---------------------------|--|

## PRIX DE REMISE

Coopérative Fédérée de Québec  
A QUEBEC

## OEUFs

|        |     |
|--------|-----|
| A gros | .24 |
|--------|-----|

## A moyens

|   |     |
|---|-----|
| C | .22 |
|---|-----|

## LARD

|                    |     |
|--------------------|-----|
| No 1, 90 à 140 lbs | .12 |
|--------------------|-----|

## No 2, 140 à 175 lbs

|                     |     |
|---------------------|-----|
| No 3, 170 à 175 lbs | .10 |
|---------------------|-----|

## VEAUX ABATTUS ENGRAISSES

|         |     |
|---------|-----|
| AU LAIT | .09 |
|---------|-----|

## BEURRE FRAIS

|                  |       |
|------------------|-------|
| No 1, pasteurisé | .19 ½ |
|------------------|-------|

## No 1, non pasteurisé

|      |       |
|------|-------|
| No 2 | .18 ½ |
|------|-------|

## FROMAGE BLANC

|      |           |
|------|-----------|
| No 1 | .09 13-16 |
|------|-----------|

## No 2

|      |           |
|------|-----------|
| No 1 | .08 13-16 |
|------|-----------|

## FROMAGE COLORE

|      |           |
|------|-----------|
| No 1 | .09 13-16 |
|------|-----------|

## No 2

|      |           |
|------|-----------|
| No 1 | .08 13-16 |
|------|-----------|

## POULETS A GRILLER 'VIVANTS'

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| (compréant ceux blancs et de couleur) |  |
|---------------------------------------|--|

## POULETS VIVANTS

|         |     |
|---------|-----|
| A-4 lbs | .21 |
|---------|-----|

## B-3 ½ lbs

|         |     |
|---------|-----|
| C-3 lbs | .19 |
|---------|-----|

## POULETS VIVANTS

|         |     |
|---------|-----|
| A-4 lbs | .21 |
|---------|-----|

## B-3 ½ lbs

|         |     |
|---------|-----|
| C-3 lbs | .19 |
|---------|-----|

## POULETS VIVANTS

|         |     |
|---------|-----|
| A-4 lbs | .21 |
|---------|-----|

## B-3 ½ lbs

|         |     |
|---------|-----|
| C-3 lbs | .19 |
|---------|-----|

## POULETS VIVANTS

|         |     |
|---------|-----|
| A-4 lbs | .21 |
|---------|-----|

## B-3 ½ lbs

|         |     |
|---------|-----|
| C-3 lbs | .19 |
|---------|-----|

## SUCRE

| Le 100 lbs           |      |
|----------------------|------|
| Granulé, sac en jute | 5.15 |

## Granulé, sac de coton

|                |      |
|----------------|------|
| Cassonade no 1 | 5.20 |
|----------------|------|

## Cassonade, no 2

|                 |      |
|-----------------|------|
| Cassonade, no 2 | 4.90 |
|-----------------|------|

## MELASSE (Barbades)

| Le gallon                |         |
|--------------------------|---------|
| No 1, tonneau de 90 gals | .46 1-2 |

## No 1, baril de 25 gals

|                        |         |
|------------------------|---------|
| No 1, baril de 25 gals | .54 1-2 |
|------------------------|---------|

## SEL

| Le sac                  |     |
|-------------------------|-----|
| Sel fin, sacs de 50 lbs | .60 |

## Gros sel, sacs de 140 lbs

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| Sel en pier, sac de 100 lbs | .70 |
|-----------------------------|-----|

## LARD SALE

| Le baril de 200 livres      |       |
|-----------------------------|-------|
| Gras de dos (50 à 60 porc.) | 35.00 |

## Gras de dos (60 à 70 porc.)

|                               |       |
|-------------------------------|-------|
| Gras d'épaule (25 à 35 porc.) | 32.00 |
|-------------------------------|-------|

## SAINDOUX

| Le livre          |     |
|-------------------|-----|
| Tinette de 60 lbs | .10 |

## Seau de 20 lbs

|                |     |
|----------------|-----|
| Seau de 20 lbs | .11 |
|----------------|-----|

## LAPINS VIVANTS

|                                  |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| Doivent peser au moins 5 livres. | 8c à 10c la lb. |
|----------------------------------|-----------------|

## OEUFs

|          |     |
|----------|-----|
| A (gros) | .23 |
|----------|-----|

## A (moyen)

|   |     |
|---|-----|
| B | .21 |
|---|-----|

## C

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Pigeons vivants, le couple | .25c |
|----------------------------|------|

## PORCS ABATTUS

|      |     |
|------|-----|
| No 1 | .12 |
|------|-----|

## No 2

|      |     |
|------|-----|
| No 3 | .11 |
|------|-----|

## VEAUX ABATTUS

|                    |  |
|--------------------|--|
| engraissés au lait |  |
|--------------------|--|

## Bon

|       |     |
|-------|-----|
| Moyen | .08 |
|-------|-----|

## Commun

|        |     |
|--------|-----|
| Commun | .06 |
|--------|-----|

## PEAUX VERTES

|                                                                               |  |
|-------------------------------------------------------------------------------|--|
| Prix fournis par la maison Martin & Stewart Hides, 845, rue Saint-Paul ouest. |  |
|-------------------------------------------------------------------------------|--|

## De boeuf, moins de 48 lbs.

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| De boeuf, plus de 48 lbs. | .04 ½ |
|---------------------------|-------|

## De taureau, moins de 48 lbs.

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| De taureau, plus de 48 lbs. | .02 ½ |
|-----------------------------|-------|

## De veau engraisé, la lb.

|                  |      |
|------------------|------|
| Peaux de chevaux | .140 |
|------------------|------|

## LAINE

|       |     |
|-------|-----|
| Lavée | .16 |
|-------|-----|

## Non lavée

|           |     |
|-----------|-----|
| Non lavée | .11 |
|-----------|-----|

## Moyen

|        |     |
|--------|-----|
| Commun | .08 |
|--------|-----|

## AGNEAUX ABATTUS

|                   |     |
|-------------------|-----|
| No 1, 35 à 45 lbs | .11 |
|-------------------|-----|

## No 2, 30 à 35 lbs

|                   |     |
|-------------------|-----|
| No 3, 25 à 30 lbs | .09 |
|-------------------|-----|

## MOUTONS ABATTUS

|      |     |
|------|-----|
| No 1 | .06 |
|------|-----|

## No 2

|      |     |
|------|-----|
| No 3 | .05 |
|------|-----|

## JEUNES CANARDS VIVANTS

|   |     |
|---|-----|
| A | .16 |
|---|-----|

## B

|   |     |
|---|-----|
| C | .14 |
|---|-----|

## VIEUX CANARDS VIVANTS

|   |     |
|---|-----|
| A | .12 |
|---|-----|

## B

|   |     |
|---|-----|
| C | .10 |
|---|-----|

## POULETS A GRILLER 'VIVANTS'

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| (compréant ceux blancs et de couleur) |  |
|---------------------------------------|--|

## POULETS VIVANTS

|           |     |
|-----------|-----|
| A-2 ½ lbs | .17 |
|-----------|-----|

## B-2 lbs

|           |     |
|-----------|-----|
| C-1 ½ lbs | .12 |
|-----------|-----|

## POULETS VIVANTS

|         |     |
|---------|-----|
| A-4 lbs | .21 |
|---------|-----|

## B-3 ½ lbs

|         |     |
|---------|-----|
| C-3 lbs | .19 |
|---------|-----|

## PETROLE

| Le gallon          |  |
|--------------------|--|
| Imperial Royalite: |  |

## Barils de bois de 42 gal.

|                    |     |
|--------------------|-----|
| Imperial Royalite: | .17 |
|--------------------|-----|

## Barils d'acier de 47 gal.

|                    |     |
|--------------------|-----|
| Imperial Royalite: | .17 |
|--------------------|-----|

## GAZOLINE

| Le gallon            |  |
|----------------------|--|
| Imperial Three Star: |  |

## Barils de 47 gallons

|       |     |
|-------|-----|
| Ethyl | .20 |
|-------|-----|

## A ces prix il faut ajouter 6 cents

par gallon pour la taxe du gouvernement provincial.

## ENGRAIS CHIMIQUES SIMPLES

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Par chaux complets, F.O.B. Québec |  |
|-----------------------------------|--|

## Superphosphate, 16 p. c.

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Phosphate Thomas 16% ass. | \$20.50 |
|---------------------------|---------|

## Muriate de potasse 48%,

|                |         |
|----------------|---------|
| sac de 200 lbs | \$49.50 |
|----------------|---------|

## Sulfate de potasse 48%,

|                |         |
|----------------|---------|
| sac de 200 lbs | \$56.00 |
|----------------|---------|

## Sulfate d'ammoniaque, 20%

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| d'azote, sac de 200 lbs | \$34.50 |
|-------------------------|---------|

## Nitrate de soude, 15%

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| d'azote, sac de 100 lbs | \$46.50 |
|-------------------------|---------|

## LAPINS VIVANTS

|                                  |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| Doivent peser au moins 5 livres. | 8c à 10c la lb. |
|----------------------------------|-----------------|

## OEUFs

|          |     |
|----------|-----|
| A (gros) | .23 |
|----------|-----|

## A (moyen)

|   |     |
|---|-----|
| B | .21 |
|---|-----|

## C

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Pigeons vivants, le couple | .25c |
|----------------------------|------|

## PORCS ABATTUS

|      |     |
|------|-----|
| No 1 | .12 |
|------|-----|

## No 2

|      |     |
|------|-----|
| No 3 | .11 |
|------|-----|

## VEAUX ABATTUS

|                    |  |
|--------------------|--|
| engraissés au lait |  |
|--------------------|--|

## Bon

|       |     |
|-------|-----|
| Moyen | .08 |
|-------|-----|

## Commun

|        |     |
|--------|-----|
| Commun | .06 |
|--------|-----|

## PEAUX VERTES

|                                                                               |  |
|-------------------------------------------------------------------------------|--|
| Prix fournis par la maison Martin & Stewart Hides, 845, rue Saint-Paul ouest. |  |
|-------------------------------------------------------------------------------|--|

## De boeuf, moins de 48 lbs.

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| De boeuf, plus de 48 lbs. | .04 ½ |
|---------------------------|-------|

## De taureau, moins de 48 lbs.

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| De taureau, plus de 48 lbs. | .02 ½ |
|-----------------------------|-------|

## De veau engraisé, la lb.

|                  |      |
|------------------|------|
| Peaux de chevaux | .140 |
|------------------|------|

## LAINE

|       |     |
|-------|-----|
| Lavée | .16 |
|-------|-----|

## Non lavée

|           |     |
|-----------|-----|
| Non lavée | .11 |
|-----------|-----|

## Moyen

|        |     |
|--------|-----|
| Commun | .08 |
|--------|-----|

## AGNEAUX ABATTUS

|                   |     |
|-------------------|-----|
| No 1, 35 à 45 lbs | .11 |
|-------------------|-----|

## No 2, 30 à 35 lbs

|                   |     |
|-------------------|-----|
| No 3, 25 à 30 lbs | .09 |
|-------------------|-----|

## MOUTONS ABATTUS

|      |     |
|------|-----|
| No 1 | .06 |
|------|-----|

## No 2

|      |     |
|------|-----|
| No 3 | .05 |
|------|-----|

## JEUNES CANARDS VIVANTS

|   |     |
|---|-----|
| A | .16 |
|---|-----|

## B

|   |     |
|---|-----|
| C | .14 |
|---|-----|

## VIEUX CANARDS VIVANTS

|   |     |
|---|-----|
| A | .12 |
|---|-----|

## B

|   |     |
|---|-----|
| C | .10 |
|---|-----|

## POULETS A GRILLER 'VIVANTS'

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| (compréant ceux blancs et de couleur) |  |
|---------------------------------------|--|

## POULETS VIVANTS

|           |     |
|-----------|-----|
| A-2 ½ lbs | .17 |
|-----------|-----|

## B-2 lbs

|           |     |
|-----------|-----|
| C-1 ½ lbs | .12 |
|-----------|-----|

## POULETS VIVANTS

|         |     |
|---------|-----|
| A-4 lbs | .21 |
|---------|-----|

## Le marché des animaux vivants

# Texte de la loi du prêt agricole canadien

Nous donnons ci-après le texte de la loi modifiant la loi du prêt agricole canadien adoptée lors de la dernière session fédérale — Cette loi a été passée pour permettre à la Commission de prêter sur le roulant de la ferme et non pas seulement sur la terre même — La Commission pourra aussi prêter aux emprunteurs en plus du prêt consenti, ce qu'il faut pour semences, récoltes, etc.

Nos lecteurs trouveront profit à lire attentivement le texte de cette loi passée par le gouvernement d'Ottawa pour permettre à la Commission du prêt agricole de prêter sur 75 pour cent de la valeur totale de la ferme, au lieu de 50 pour cent seulement. L'ancienne loi ne permettait le prêt que sur la valeur du sol et non du roulant. Cela faisait l'affaire de l'Ouest, où les fermiers ont peu d'animaux, presque pas de roulant. Mais dans l'Est, c'était le contraire. La loi remédie à cette injustice en autorisant les prêts sur la valeur du roulant, et un second prêt sur la seconde hypothèque.

La Commission aura droit aussi de prêter à un débiteur d'autres sommes supplémentaires, le cas échéant pour lui permettre de semer, récolter, etc.

La Commission aura \$40,000,000 à sa disposition, et elle empruntera au taux du gouvernement fédéral. En somme, la loi, telle qu'amendée, supprime une foule de restrictions légales ou législatives qui empêchaient les Commissions du prêt agricole de prêter. La loi permet aussi à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le prêt consenti ne soit pas gâché, faute de quelque crédit supplémentaire.

C'est à tout point de vue une énorme amélioration en faveur des cultivateurs. Avec la loi le cultivateur peut emprunter pour se libérer de ses créanciers; la Commission peut rembourser le créancier en lère hypothèque et devenir le seul créancier du cultivateur emprunteur, etc.

CHAP. 46

Loi modifiant la loi du prêt agricole canadien.

(Sanctionnée le 3 juillet 1934). Sa Majesté, sur l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi modifiant la loi du prêt agricole canadien, 1934.*

PARTIE I

2. Est abrogé l'alinéa c) de l'article quatre de la *Loi du prêt agricole canadien*, chapitre soixante-six des Statuts révisés du Canada, 1927, et remplacé par la suivante:

"c) De posséder des biens-fonds qui, ayant été hypothéqués en sa faveur, ont été par elle acquis en vue de la protection d'un prêt, et de les vendre, hypothéquer, affermer, ou d'en disposer autrement; et de payer annuellement, aux pouvoirs locaux, des taxes qui, en plus de la somme de la dette, sont dues sur ces biens-fonds si ces derniers eussent été cotés et une levée faite à leur égard dans le courant de l'année. Cependant, il doit être disposé de tout pareil bien-fonds dans les trois ans de la date de son acquisition, ou dans tout autre délai supplémentaire, n'excédant pas deux ans, que le gouverneur en son conseil peut fixer et déterminer."

3. Est en outre modifié l'article quatre de ladite loi par l'addition des alinéas suivants:

"f) D'accepter et de détenir, pour des emprunts, les garanties additionnelles et accessoires que la Commission peut juger utiles;

g) De conclure avec tout emprunteur, sur son emprunt, le concordat, la prorogation de délai ou le projet de traité que la Commission juge opportun;

h) Postérieurement au consentement d'un prêt, faire des avances aux emprunteurs pour grains de semences, fourrage, engrais chimiques ou frais de récolte."

4. Est abrogé le paragraphe cinq de l'article six de ladite loi, et remplacé par la suivante:

"(5) Chaque obligation de prêt agricole est signée par le commissaire, ou par un membre spécialement autorisé à cette fin par la Commission, et par le secrétaire ou

le trésorier de la Commission. Il y est imprimé un certificat du commissaire attestant qu'elle est émise sous l'autorité de la présente loi, et qu'à l'époque de l'émission la Commission détient des hypothèques ou charges sur des terres à culture et des biens mobiliers représentant au moins le montant total des obligations émises sous le régime de la présente loi."

5. Est abrogé l'alinéa h) de l'article sept de ladite loi, et remplacé par le suivant:

"a) Les prêts ne sont consentis que sur la garantie de premières hypothèques sur les terres à culture jusqu'à concurrence de cinquante pour cent de la valeur de ces terres à l'estimation de la Commission; et de vingt pour cent des améliorations permanentes et assurées qui s'y trouvent; cependant, une seule personne, et deux ou plusieurs personnes solidement propriétaires de la terre à hypothéquer, ne peuvent obtenir par voie d'emprunt, à aucun moment, plus de sept mille cinq cents dollars au total."

6. Est abrogé l'alinéa h) de l'article sept de ladite loi, et remplacé par le suivant:

"h) Sauf les dispositions de la présente loi et subordonnement aux règlements que la Commission peut établir et qui ne sont pas incompatibles avec les dispositions de la *Loi d'intérêt*, un emprunteur peut à son gré rembourser tout ou partie de son emprunt à la date d'une échéance de versement. Ce remboursement doit être crédité à l'emprunteur de la manière que la Commission peut prescrire par règlement, tel que ci-après prévu; mais ce remboursement ne soustrait pas l'emprunteur à l'obligation de satisfaire ponctuellement à tous les paiements subséquents lors de leur échéance."

7. Est abrogé le paragraphe cinq de l'article neuf de ladite loi, et remplacé par le suivant:

"(5) Si, à cause de poursuites intentées pour réaliser l'hypothèque, le titre de propriété qui est le sujet de cette hypothèque est transporté à la Commission, ou s'il est réalisé un montant qui ne suffit pas à acquitter la dette garantie, les actions de la Commission, déduites par l'emprunteur, doivent être annulées, et les versements que l'emprunteur a faits sur ces actions doivent être confisqués au profit de la Commission."

8. Est abrogé l'article dix-huit de ladite loi, et remplacé par le suivant:

"18. (1) Au besoin, le ministre peut acheter de la Commission, pour le compte du Dominion du Canada, des obligations par elle émises. Ces obligations sont, à la demande du ministre, rachetées par la Commission au prix qui en a été payé en premier lieu quand des fonds destinés à cette fin deviennent disponibles par suite de la vente publique d'obligations de prêt agricole. Toutefois, le montant des obligations détenues par le ministre ne doit pas dépasser, à quelque époque que ce soit, la somme de quarante millions de dollars."

(2) Le gouverneur en son conseil peut autoriser la garantie des principal et intérêt des obligations de prêt agricole jusqu'à concurrence de trente millions de dollars."

(3) La loi ou les garanties peuvent être signées par le ministre au nom de Sa Majesté, et cette signature constitue une preuve péremptoire, à toutes fins, de la validité de la garantie et de l'observation des dispositions de la présente loi."

PARTIE II  
AVANCES SUPPLÉMENTAIRES PAR LA COMMISSION DU PRÊT AGRICOLE

9. (1) Nonobstant toute disposition de la *Loi du prêt agricole canadien*, la Commission peut, lorsqu'elle prête sur la garantie d'une

première hypothèque, consentir un nouveau prêt pour une période d'au plus six ans, remboursable aux conditions que la Commission peut déterminer, moyennant la garantie d'une deuxième hypothèque sur les terres à culture et autres biens meubles.

(2) Le montant global des prêts consentis à n'importe quel emprunteur en vertu des dispositions de la présente loi et de la *Loi du prêt agricole canadien* ne doit pas excéder les deux tiers de la valeur estimée de la terre et des bâtiments à l'égard desquels est prise une garantie, et il ne doit pas dépasser, à quelque époque que ce soit, la somme de sept mille cinq cents dollars. Le montant avancé sous le régime du présent article ne doit pas excéder la moitié du montant avancé sur la garantie de la première hypothèque.

(3) Les prêts consentis en exécution de la présente loi doivent servir aux seules fins suivantes:

a) À permettre au débiteur d'acquiescer des engagements existants;

b) À l'achat du bétail, des outils, des instruments et de l'outillage nécessaires à l'exploitation régulière de la ferme hypothéquée;

c) À ériger des dépendances de ferme ou à défricher, à drainer, à clôturer ou à améliorer de toute autre amélioration permanente tendant à accroître la valeur productive de la terre;

d) Aux autres fins, relatives à la mise en valeur et à l'exploitation de la ferme, qui sont approuvées par la Commission.

(4) Le taux d'intérêt sur des prêts consentis en conformité du présent article ne doit pas être supérieur de plus d'un pour cent l'an au taux courant prélevé à l'égard des prêts sur première hypothèque prévus par la présente loi.

(5) La Commission peut en outre, sous réserve des conditions ci-après prévues, prêter à un créancier hypothécaire sur la garantie de la cession ou du nantissement d'une première hypothèque sur des terres à culture situées dans quelque province où la Commission est autorisée à consentir des prêts en exécution de la *Loi du prêt agricole canadien*.

(6) Quand a été dûment approuvée une proposition de concordat, une prorogation de délai ou un projet de traité, conclu sous le régime de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934*, le créancier hypothécaire est habilité à contracter un emprunt, qui doit être déboursé au cultivateur pour telles fins relatives à l'exploitation régulière des terres à culture, que le créancier hypothécaire et en tels versements que la Commission peut agréer.

(7) Nul prêt consenti sous le régime des présentes ne doit être d'un montant supérieur au quart du principal dû en raison de l'hypothèque cédée ou nantie.

(8) Chaque prêt doit porter intérêt au taux exigé par la Commission sur des prêts consentis en conformité de la *Loi du prêt agricole canadien*, et il doit être fait pour une période d'au plus un an; mais ce prêt doit toujours être remboursable, avec intérêt, à même les premières sommes d'argent reçues par le créancier hypothécaire ou la Commission du fait de l'hypothèque cédée ou nantie.

(9) La Commission peut, à la requête du créancier hypothécaire, proroger, pour une période supplémentaire d'au plus un an, le délai dans lequel l'emprunt doit être remboursé.

(10) Nul prêt ne doit être consenti à un créancier hypothécaire à moins que le créancier hypothécaire ne convienne que le taux d'intérêt payable, par le débiteur hypothécaire au créancier hypothécaire, sur les avances faites à même le produit de ce prêt, ne soit pas supérieur au taux d'intérêt payable sur l'hypothèque cédée ou nantie et ne dépasse jamais de plus d'un pour cent le taux exigé du créancier hypothécaire par la Commission.

(11) Si le produit d'un emprunt n'est pas dépensé de la manière prévue par le présent article, cet emprunt devient, à la discrétion de la Commission, immédiatement payable en entier.

(12) Les dispositions de l'article cinq de la *Loi du prêt agricole canadien* sur l'émission de capital-actions et les souscriptions audit capital-actions ne s'appliquent pas à l'égard de prêts consentis sous le régime du présent article.

(13) Le gouverneur en son conseil peut consentir des avances à la Commission, à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, pour les fins du présent article; et la Commission est réputée, pour ces fins, l'agent de la Couronne, et tous titres pris par la Commission devront être ainsi pris pour le compte de la Couronne.

(14) Dans le présent article, à moins que le contexte n'exige ou ne

comporte le contraire, l'expression "première hypothèque", et "hypothèque", comprend un contrat de vente garantissant le prix d'achat de terres à culture auxquel les le créancier hypothécaire possède un titre.

b) "Créancier hypothécaire" signifie toute compagnie de prêts, de fiducie ou d'assurances constituée en corporation sous le régime de lois fédérales ou provinciales, et peut être étendue de manière à inclure les autres corporations ou personnes, ou catégories de corporations ou personnes, qui peuvent être désignées par le gouverneur en son conseil.

(1) La Commission doit tenir des comptes distincts touchant les prêts consentis en vertu des dispositions de la présente partie. Si ces comptes indiquent que des pertes ont été subies, le montant de ces pertes doit être avancé à la Commission, lors de l'expiration de chaque année financière, à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé. Le remboursement des montants ainsi avancés à même le fonds du revenu consolidé constitue une première charge sur tous profits futurs résultant d'opérations prévues par la présente partie.

(2) En vue de constater s'il a été subi ou non des pertes, le gouverneur en son conseil peut édicter des règlements déterminant quels frais de la Commission doivent être assignés aux opérations prévues par la présente partie.

(3) Si, à cause de poursuites intentées pour réaliser une garantie détenue par la Commission, le titre de propriété qui est le sujet de cette garantie est transféré à la Commission, ou s'il est réalisé un montant qui ne suffit pas à acquitter la dette garantie, les actions de la Commission soustraites par le gouverneur fédéral et le gouverneur de la province où est située ladite propriété, à l'égard du prêt consenti sous le régime de la présente partie, doivent être annulées, et la somme versée sur ces actions doit être transférée au compte de réserve.

(4) Les dividendes sur le capital-actions émis par la Commission relativement aux prêts consentis en vertu de la présente partie ne doivent être déclarés qu'à même des profits provenant des opérations de la Commission prévues par la présente partie. Nul semblable dividende ne doit être déclaré avant qu'aient été remboursées toutes les avances faites sous le régime du paragraphe premier du présent article.

12. Les dispositions de la *Loi du prêt agricole canadien*, telle que modifiée par la présente loi, s'appliquent, mutatis mutandis, dans la présente partie, sauf dans la mesure où les dispositions de la présente partie sont incompatibles avec les susdites.

Comment détruire les mauvaises herbes

NOTES DES FERMES EXPÉRIMENTALES

La jachère d'été, qui fait perdre toute une année de récolte, n'est assurément pas un moyen économique de combattre les mauvaises herbes. Le moyen suivant, beaucoup moins coûteux, donne de très bons résultats: déterminez l'endroit où peut être travaillée à fond, donnez un labour peu profond immédiatement après l'enlèvement de la première coupe de foin; quelques jours plus tard, disquez pour faciliter la pousse du gazon, et répétez cette opération une fois par semaine jusqu'à ce qu'il soit possible de se servir du cultivateur ou de la herse à ressorts. Binez ou scarifiez la terre toutes les semaines ou assez souvent pour empêcher la pousse des mauvaises herbes, et pour ramener à la surface autant de racines que possible; celles-ci mourront au bout de quelques jours d'exposition. Vers la fin de l'automne, labourez la terre à nouveau et laissez-la en tranches pendant l'hiver. Le printemps suivant ameublissez et semez une récolte binnée ou une récolte étouffante. Ayez soin de sarcler la récolte binnée assez souvent pour empêcher les mauvaises herbes de pousser.

Au lieu des récoltes qui précèdent, on peut semer un grain à maturation hâtive, et cultiver la terre comme précédemment, après avoir fait la récolte du grain.

La destruction des mauvaises herbes est une question qui intéresse tout le groupement, et pour bien réussir il faudrait que tous les cultivateurs d'une même paroisse s'entendent pour agir de concert.

FR.-X. ROBITAILLE,  
Station expérimentale fédérale du Cap Rouge.

Tu n'as donc pu aller voir le vieux Rolin?

Bruno répondit avec un léger embarras qui ne put échapper à son cousin:

— Non, cela m'a été impossible. Quand est-il mort?

— Dans la journée. Il avait gardé sa connaissance entière et l'a attendu jusqu'au dernier moment, tout heureux, le pauvre, à l'idée de cette joie promise. Je l'ai entendu qui disait, un peu avant de mourir: "Il ne viendra pas. Il m'a oublié. Et il pleurait."

Le visage de Bruno frémit légèrement.

— Je regrette vraiment... Mais je n'ai pu...

Sa voix n'était pas assurée, son regard se troublait un peu.

Mme Fervières, qui entraînait son cousin en revenant de donner un ordre à la cuisine, demanda, s'adressant à la fois à son fils et à Floriane:

— Vous avez donc été ce matin à une messe matinale? Je vous ai en vain guettés à la sortie de celle de dix heures.

— En effet, nous n'y étions pas, maman. Floriane ne se trouvait pas prête, je l'ai attendue, mais au moment de partir, nous nous sommes aperçus que même en nous pressant, nous arriverions tout juste pour la messe.

Comment, vous n'avez pas eu de messe?

Floriane dit avec son calme gracieux:

— Non, ma mère. C'était impos-

sible... Est-ce un très grave péché, mon cousin?

Elle s'adressait à l'abbé Rivors. Un sourire ent'ouvrait ses lèvres. Il fallait l'attention aiguë du prêtre pour découvrir toute l'ironie triomphante contenue dans ces paroles et ce sourire.

Il répondit avec une froide tranquillité:

— Oui, lorsque l'abstention est volontaire, sans raisons sérieuses.

— Oh! nous ne l'avons pas fait exprès! Nous causions, il a oublié l'heure et moi aussi. Nous oublions toujours l'heure, quand nous causons.

Elle rit gaiement, en regardant son mari. Un peu d'embarras se discernait sur la physionomie de Bruno. Il avait conscience de la surprise de tous, devant cette négligence extraordinaire chez lui, tellement strict auparavant pour ses pratiques religieuses — le plus strict de la famille, même.

— J'en ai été fort contrarié... mais il était impossible de réparer cela.

Le prêtre et la mère sentirent la gêne dans l'accent. Ils comprirent que Floriane avait pris sa revanche sur l'abbé Rivors et que Bruno payait d'une nouvelle capitulation de conscience ses velléités de réformisme.

Quinze jours plus tard, les deux jeunes gens quittèrent la Hermellerie. Ils allaient s'installer pour le reste de l'été sur une plage de Bretagne, le climat d'Anjou ne convenant pas à Floriane, assurément-ils.

XIV

Vers le milieu de novembre, Floriane mit au monde une petite fille.

Suite à la page 5

## Lettres au "Bulletin des Agriculteurs"

### La situation agricole

Deschambault, 30 juillet 1934.  
La direction du *Bulletin*,  
Messieurs,

Dans un de vos derniers numéros du *Bulletin*, vous nous demandez notre avis au sujet de la crise et des besoins agricoles.

Répondre à tout cela demanderait beaucoup de travail, tant il y aurait de nombreuses réformes à accomplir. Mais comme modeste cultivateur je me permets de venir vous exprimer quelques-uns des besoins de notre classe.

Le plus grand et aussi le premier des maux dont souffre la classe agricole, c'est la rareté de l'argent qui nous empêche de mettre en pratique des conseils de nos agronomes, que nous reconnaissons des plus utiles.

Ainsi le printemps dernier j'ai entendu dire bien souvent: "Si j'avais de l'argent, je m'achèterais de meilleures semences; je sèmerais plus de graines, mais je n'ai pas d'argent et je crains de m'endetter". J'ajoutai que bien souvent on nous traite d'arriérés, l'on nous accuse de ne pas mettre en pratique des conseils de nos agronomes. Or, si ceux qui nous traitent ainsi nous connaissaient mieux, ils ne diraient pas de telles choses, à moins d'être préjugés contre nous.

Il faudrait que tous se donnent la main pour sauver l'agriculture, lui donner un crédit acceptable, à un intérêt le plus bas possible. Il faudrait un crédit à long terme pour les gros emprunts, un crédit à court terme pour les petits emprunts. De telles mesures nous aideraient beaucoup pour améliorer les cultures; mais, malheureusement, on a l'air d'être tout à fait opposé à tout crédit agricole dans cette province, si nous en jugeons d'après les agissements de nos dirigeants — je veux dire nos gouvernants au provincial.

Nous sommes exploités par le commerce. A l'heure actuelle on paie le beurre à raison de 19 cents la livre, en moyenne, ce qui représente de 65 à 75 cents du cent livrés de lait payé par nos producteurs, ce qui est un prix très bas pour ce produit. L'an dernier le commerce achetait du beurre à raison de 17 à 18 cents la livre, pour le revendre ensuite de 25 à 30 cents la livre quelques mois plus tard. Ne devrait-on pas s'organiser pour que pareille exploitation de la classe laborieuse cesse au plus tôt?

Nos habitants des campagnes souffrent de tous ceux qui les exploitent. S'ils ne le crient pas plus fort, cela ne veut pas dire qu'ils se sentent toujours prêts à tout endurer. Tous ceux qui ont à cœur la paix sociale devraient travailler à donner une meilleure organisation à nos cultivateurs.

Je viens justement de lire un grand programme économique et politique lancé par des jeunes citoyens de cette province, sous le nom de l'*Action Libérale Nationale*, programme de justice et de saine politique. Si ceux qui lancent ce programme sont sincères, nous pouvons dire que c'est ce qu'il y a de mieux de tous les programmes politiques et économiques actuels, surtout en ce qui regarde l'agriculture, la colonisation, les réformes électorales. Ces dernières réformes nous donneraient des élections plus honnêtes; et des élections plus honnêtes nous donneraient en retour de meilleurs hommes publics et par suite, un meilleur gouvernement.

Surveillez les activités de ce nouveau mouvement. C'est un des meilleurs programmes que nous ayons eus. Nous ne pouvons que féliciter ces gens qui travaillent à nous sortir du borborygme où le pays s'enfoncé davantage de jour en jour.

Avant de terminer cette lettre, me permettez-vous de signaler la curieuse manière d'agir de nos hommes publics? Nous voyons d'anciens ministres fédéraux être on ne peut plus patriotes quand ils sont dans l'opposition, alors que leur patriotisme semble figé quand ils sont au pouvoir. Nous les voyons également venir devant la Législature dénoncer les trusts et peu après, aller bras-dessus, bras-dessous avec ces hommes publics qui protègent ces trusts et même nous demander de voter en faveur de ces gens amis des trusts. On voit aussi des députés et d'anciens députés venir dénoncer un gouvernement qu'ils ont appuyé depuis qu'ils sont dans la politique. Ils trouvaient parfait tout ce que ce gouvernement faisait, et ils traitaient dans la boue ceux qui lui reprochaient exactement ce que ces députés reprochent maintenant à

ce même gouvernement. Néanmoins nous devons nous réjouir de ce que ces hommes aient ouvert les yeux. Souhaitons que tous se donnent la main pour faire triompher des idées saines comme celles qu'expose M. Paul Gouin.

Ces idées sont préférables, de beaucoup à celles de C. C. F.; et si les idées de M. Gouin venaient à triompher cela serait le meilleur paravent contre le communisme qui, il ne faut pas se le dissimuler, commence à pénétrer dans nos campagnes; la politique de protection pour les capitalistes qui nous gouvernent aide beaucoup les agents qui propagent l'erreur.

(signé) Octave DELISLE

### Une opinion

Victoriaville, 1er août 1934  
*Le Bulletin des agriculteurs*,  
Montréal.

Monsieur,

Vous demandez aux cultivateurs de donner leur opinion que vous voulez bien publier dans votre journal.

Je m'empresse de vous écrire au sujet d'une assemblée qui s'est tenue à Victoriaville, le 22 juillet dernier.

Cette assemblée a été tenue par MM. Barré, Aimé Guérin et R.-L. Calder. Ils travaillaient à former un parti appelé "Le Franc Parti" ou le "Parti Blanc". Voici leur programme:

1o Prime sur le beurre et le fromage et moins de dépenses dans les chemins pour payer cette prime;

2o Crédit agricole au taux que le gouvernement pourra emprunter, et beaucoup d'autres améliorations pour la classe agricole réclamées en différentes circonstances par M. Laurent Barré; je ne parle que des cultivateurs, car c'est la principale question pour restaurer la province; car quand le cultivateur fait de l'argent, tout le monde en fait.

Si j'écrit cet article, c'est pour avertir les cultivateurs que s'ils vont voter pour les autres partis, ils pourront être certains que personne à l'avenir ne s'occupera de prendre leurs intérêts et ils continueront à être exploités par les autres partis et ils mériteront d'avoir de la misère puisqu'ils aimeront mieux voter contre leurs intérêts et voter pour l'intérêt d'un parti par esprit de parti.

La définition de l'esprit de parti, la voici:

Si vous perdez un bras, vous avez un bras de parti. Si vous perdez une jambe, vous avez une jambe de parti et si vous perdez l'esprit, vous avez l'esprit de parti. Il n'y a rien à faire avec un homme qui a perdu l'esprit.

Les cultivateurs ont une chance de se rendre plus prospères quand viendront les élections. Qu'ils votent pour ceux qui sont pour eux.

M. Taschereau aime que les cultivateurs vendent leurs produits à bas prix et soient pauvres. Quand viendront les élections si les cultivateurs ont faim, ils mordront à l'appât d'un bout de chemin, quelques journées d'ouvrage ou quelques piastres. S'ils étaient à l'aise, ils voteraient suivant leurs intérêts.

(Signé) L.-P. de COURVAL

Ce journal est imprimé au No 420, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, administrateur.

INVENTIONS

Protégées en tous pays  
Demandes la Manuel traitent des brevets, marques de commerce, etc.

MARION & MARION  
1260, rue Université, Montréal

BUVEZ  
LA BIÈRE  
Dow  
OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

97F

## Feuilletton du Bulletin

# La douloureuse victoire

par DELLY

moi, ma chère femme, ne me donnez-tu pas bientôt le bonheur de te voir penser comme moi, comme tu les miens?

Elle secoua doucement la tête. — Non, c'est impossible. Il ne faut pas me demander cela, vois-tu, mon ami. Tu dois te contenter de ta Floriane telle qu'elle est. Ne te suffit-elle pas ainsi?

— Tu sais bien qu'il est affreux pour moi de penser que nous pourrions être séparés plus tard, dans l'éternité! Et même en ce monde, c'est une ombre entre nous, un point où nous ne nous rencontrons pas.

Elle appuya son front contre la joue de Bruno en murmurant:

— Qu'est-ce que cela? Nous nous aimons, vois-tu le principal. Nous deux, Bruno... nous deux seuls sur la terre!

— Floriane! Cela ne doit pas être!

— Cela est. Notre amour nous

ne, est-tu donc encore si loin de lui?

Il essayait de lire dans les yeux brillants qui s'attachaient à lui, qui le pénétraient d'une joie éblouie.

— Je crois que oui. Tu vois, je suis franchement? M'en garderas-tu rancune?

— Rancune?... à toi? Oh! non! Mais c'est une souffrance pour moi, Floriane, j'espérais tant te ramener à Dieu!

Mme Fervières, qui était si pauvre ami! Je suis désolée... Ainsi, toute ma tendresse ne te suffit pas?

Elle prononça ces mots d'une voix très basse, qui tremblait. Des larmes vinrent à ses yeux et Bruno la sentit frissonner contre lui.

D'un geste ardent, il la serra dans ses bras.

— Que dis-tu? Que vas-tu penser là? Toi, mon bonheur! Toi, ma vie!

— Oh! dis encore cela! Dis que je suis ta vie et que tu m'aimes... que tu m'aimes plus que tout?

— Oui, tu es ma vie, et je t'aime!

Plus que tout?

Des larmes légères glissaient le long des joues, tremblaient au bord des cils. Bruno baissa longuement les yeux humides et dit sans hésiter:

— Oui, plus que tout.

Lorsque, le dimanche suivant, Bruno et Floriane vinrent dîner à la maison Fervières, ils y trouvèrent l'abbé Rivors invité par sa tante. Le prêtre, après les premiers mots échangés, demanda à Bruno:

## CERCLE LITTÉRAIRE

Les Abeilles  
SOUS LA DIRECTION DE  
Grande Soeur

## L'amour

On dit que c'est un feu dont la brûlante flamme  
Éclaire, vivifie et transfigure l'âme.  
Que pour l'homme exilé, c'est là le plus grand bien.  
Mais moi... je n'en sais rien!

On dit que c'est un phare à la lumière ardente  
Que dirige le cœur au fort de la tourmente.  
Un baume à la souffrance, à l'effort un soutien.  
Mais moi... je n'en sais rien!

On dit que c'est un dieu puissant et magnanime  
Qui comble les désirs et les rêves intimes.  
Et forge entre les cœurs d'indissolubles liens.  
Mais moi... je n'en sais rien!

On dit que c'est encore une fleur délicate  
Qui dans tous les pays aisément s'acclimat.  
Mais qui meurt d'un regard, d'un mot vague, d'un rien.  
Mais moi... je n'en sais rien!

Certains disent que c'est un mal qui nous dévore  
Mais un mal qu'on appelle et qu'on fond l'on adore.  
Mal que chacun envie et voudrait faire sien.  
Mais moi... je n'en sais rien!

L'un médite de l'amour, l'autre en fait les louanges.  
Un l'appelle démon et l'autre l'appelle ange.  
Je pense qu'on l'ignore... et pour moi je crois bien  
Que je n'en saurais jamais rien!

Envoi d'Une amie de Paul-E. Poirier.

## RAYONS de MIEL

## Sourire

Savez-vous pourquoi Dieu mit sur vos  
lèvres cette chose délicieuse qui s'appelle  
un sourire? ... C'est que, dans son  
infinité bonté, il avait la nécessité très  
grande qu'en aurait l'âme, trop sérieuse  
et sombre de ceux qui vont ces sourires.

N'avez-vous jamais songé à tout ce  
qu'un sourire peut renforcer de force  
consolatrice, d'amical approbation ou de  
douce protection? ... Le sourire prend à  
l'âme ce qu'elle a de meilleur, de plus  
vrai...

Sourire d'amour qui laisse aux lèvres  
un pli gracieux et jeune et s'étend en une  
expression de joie immense; Sourire  
qui se prolonge indéfiniment et contient  
plus de signification ardente que des  
mots touchants.

Sourire d'amitié qui dit si bien la ten-  
dresse émue, dévouée d'un cœur sincère.

Sourire de pitié qui met un baume sur  
la blessure ouverte.  
Qui de nous, à certain moment de la  
vie, ne s'est senti plus fort au souvenir  
de cette expression caressante, pleine  
d'encourageante approbation qu'est le  
sourire d'une mère?

Le martyr sourit à la mort cruelle qui  
l'attend; le soldat garde pour l'instant  
suprême son plus glorieux sourire.

Ne me demandez jamais pourquoi je  
souris, même aux heures tristes; vous  
avez compris que mon sourire est ma  
force; sourire en attendant l'instant  
meilleur, c'est déjà souffrir moins.

Je souris quand je suis lasse, je souris  
pour cacher mes larmes, je souris afin  
qu'autour de moi nul ne souffre de ma  
douleur... Mais je souris surtout parce  
que j'attends d'être aimée et de faire  
plaisir à tous... à la ruhe!!!

Pierrette L'HEUREUSE

## A mon père

De douce mémoire  
Dans l'émotion d'un souvenir,  
Ton sourire en mon cœur opère  
Ton amour, ton espoir, ton rêve,  
Pour calmer ma peine, l'espérer,  
Ressusciter mon amour, ô père,  
Dans un sourire.

Longtemps penché sur mon berceau,  
Apparition lumineuse,  
Ton cher visage était si beau,  
Ta longue barbe si blanche,  
Comme j'étais alors heureuse  
Dans mon berceau!

Et que de fois, sur tes genoux,  
Dès que tu m'as vue, tu m'as dit,  
Tu m'as dit, tu m'as dit,  
Tu m'as dit, tu m'as dit,  
Tu m'as dit, tu m'as dit,  
Tu m'as dit, tu m'as dit,  
Tu m'as dit, tu m'as dit,  
Tu m'as dit, tu m'as dit,

Tous les soirs, dans tes bras,  
Confiant en ton patronage,  
Je savais qu'il y avait mon père,  
Et dans ce plus ermitage,  
Je rêvais d'un long papillote  
Là, dans tes bras.

Encore toute petite enfant,  
Bébéant mon humble prière,  
Tu me parlas du Christ mourant,  
Sur l'ignominieux calvaire.  
J'appris de toi ce grand mystère,  
Petite enfant.

A l'école, tous les matins,  
Je partis d'allures rapides,  
Prenant parfois des airs mutins,  
Je revenais les yeux avides,  
Embrassant ton front plein de rires,  
Tous les matins.

Un jour, il fallut partir.  
M'arrachant à l'étreinte lente  
Avec espoir en l'avenir.  
Au bras d'un époux, tout almané,  
Je vins tromper ta longue attente  
Sans repartir.

Déclic du soir, tes cheveux blancs  
Couronnaient ton front angélique;  
Tes membres, hélas, tout tremblants  
Dans une pose sereine,  
Se tournaient vers le Saint Portique.  
O chèreux blancs!

"Adieu, te va bémol, la mort  
S'en vient, l'entrevois l'agonie.  
Je m'achemine vers le Port.  
Ferme-moi les yeux, Virginie,  
Ma longue carrière est finie."  
— Quelle mort!

L'autre gris, ceinte de noir,  
Se leva comme un voile austère.  
Dans mon âme le désespoir  
Se transforma en tristesse amère.  
En regardant ma tendre mère  
Ceinte de noir!

Sur le terre, je viens pleurer  
Mo d'ennui, ma sombre solitude;  
Avec toi, je viens m'isoler.  
Prier encore sans lassitude.  
Sur ton tombeau par habitude  
Je viens pleurer!

Virginie PETOSA  
Guilguez, 1er mai 1934.

A ceux qui souffrent  
de la crise

Je voudrais bien être la brise  
Et parcourir le Canada.  
A ceux qui souffrent de la crise  
Oh! je murmurerai tout bas:

En vain la sagesse des hommes  
Se prête à guérir tous nos maux.  
Voyez dans quel état nous sommes  
Regardez donc enfin, là-haut!

Il faut souffrir sur cette terre.  
Mais ne nous décourageons pas.  
Au ciel nous avons un bon Père.  
Regardons là-haut, il est là.

Et puis, par delà la souffrance  
Se trouve un bonheur éternel.  
Vivons dans la sainte espérance.  
La vie est la rançon du ciel.

Ainsi, laissons passer l'orage.  
Tenons toujours, bien haut nos  
Luttons et reprenons courage.  
Avec Dieu nous serons vainqueurs.

Je traverserais la frontière.  
J'irais souffler dans chaque Etat

Et sur la terre tout entière,  
Partout je chanterais cela.

Hélas! point de métamorphose!  
Ce n'est point la loi d'ici-bas.  
Mais je puis bien faire autre chose:  
Travailler, prier pour ceux-là.

Sur ton âle, ô brise légère,  
Emporte mes accents pieux.  
Echos de ma lyre en prière,  
Montez, montez jusques aux cieux.

O Marie, ô Mère si bonne.  
Vois les enfants à tes genoux;  
Demande à Jésus qu'il pardonne  
Qu'il étende son bras sur nous.

Peut-il refuser à sa mère  
Ce Jésus si tendre et si bon?  
Prends pitié de notre misère.  
Daigne implorer notre pardon.

Protège notre sainte Eglise,  
Garde notre cher Canada;  
Que sur toute la terre luisse  
Le doux espoir de l'au-delà!

LILAS DE MAI

## Vacances

Dédié à la famille Guinard, avec un sou-  
rire de franchise amitié

Prendre une vacance, c'est partir, s'ex-  
térieuriser physiquement et moralement de  
tout ce qui fait le cours ordinaire de la  
vie. C'est changer de décor, c'est se griser  
de vie nouvelle, c'est vivre à l'aventure,  
sans soucis et sans crainte.

Cela revient une fois l'an; et chaque  
année, quand vous sentez venir cette ère  
de repos et de liberté, mille projets se  
partagent vos pensées, se disputent la  
partie, veulent vous gagner à leur aven-  
ture!

Pour moi, la plus belle vacance est  
celle que l'on se garde bien d'organiser,  
celle qui, par surprise, nous pousse dans  
un endroit ignoré. On nous a dit, tout à  
coup, à ma compagnie et à moi, alors que  
nos projets premiers s'effaçaient sous  
des difficultés insoupçonnées: "Venez  
avec moi! Je connais un endroit délicieux  
pour une vacance calme et reposante!"

Et nous sommes parties, suivant nos pen-  
sées qu'emportaient déjà le mystère et  
l'imprévu. A quelque vingt-cinq milles  
de Montréal, nous avons trouvé, pour  
faire nos vacances aussi heureuses que  
possibles une riant campagne encadrée  
d'une immense forêt d'un lac superbe;

une pension tranquille au sein d'une fa-  
mille sympathique; des amis aussi agréa-  
bles que hospitaliers. Une semaine durant  
nous avons flâné tout à notre aise, nous  
sommes grisées de soleil et d'air pur;  
nous avons donné la clef des champs à  
la liberté, ce petit oiseau de bonheur  
qui nous venait chanter à l'oreille mille  
cantilènes. Au bord des flots berceurs  
ou, sous les étoiles, dans la nuit brune,  
mille rêves fous ont pris nos pensées.

Loin de nous la hantise du labeur quoti-  
dien avec son devoir, sa lassitude de  
tous les soirs, sa minutie, son emprise!  
C'est la vacance, c'est le repos, c'est la  
fête gaieté, c'est toute la nature quiète,  
envoiepoint qui s'imprègne dans nos  
cœurs en joies pures et sereines!

Une belle vacance devrait durer tou-  
jours... mais, elle ne serait plus vacance,  
elle perdrait vite, sans doute, toute sa  
grâce reposante d'ivresse et de fraîcheur.  
Donc, nous sommes revenues. Dans la  
pénombre, après le labeur, c'est le sou-  
venir maintenant qui nous berce et nous  
enchante! Cher souvenir!

Abeilles, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

ABEILLES, mes sœurs, qui lirez ces li-  
gnes, s'il vous est donné de prendre une  
vacance, à mon tour, je vous dis: "Allez  
à elle-Plage, où nous sommes allés. Le  
lac des Deux-Montagnes gagnera vite  
votre sympathie par la caresse préman-  
te de ses ondines. Et, s'il vous est donné  
de connaître nos amis Guinard, dites-  
leur la joie que nous donne encore le  
souvenir que nous leur conservons."

Bulletin afin de suivre nos activi-  
tés, de se choisir un pseudo et de  
donner noms et adresse à la direc-  
trice. Après quoi vous n'avez qu'à  
vous mêler à nos bourdonnements,  
à écrire à Grande-Sœur pour lire  
votre réponse dans son courrier et  
à faire bénéficier nos Rayons de  
Miel du talent de votre plume.

C'est facile, n'est-ce pas? Envoyez-  
moi une note désignant quelle sorte  
de correspondant vous désirez,  
ainsi que votre adresse. Je publi-  
rai dans les bourdonnements. Bien-  
venue!

Follette — Pourquoi se casser la  
tête en quête de phrases enruban-  
nées pour me dire votre joie et vo-  
tre affection? C'est si facile de  
dire: "Grande-Sœur, je vous aime  
et vous remercie!" Rien pour moi  
n'est plus éloquent que ces simples  
mots qui percent si bien la sincé-  
rité et l'ardeur de vos sentiments.

C. Drôle, Soleil printanier, Benja-  
min du Bûcher, Petite Bleue, Ca-  
pécien, Postillon d'amour sont des  
amis avec qui vous sympathiserez  
certainement. Lancez-leur un pre-  
mier appel dans nos bourdonne-  
ments. Je vous aime bien aussi, ma  
petite Follette, revenez me causer.

Lily de Volga — C'est ça, il fau-  
dra me confesser ce gros chagrin  
que je tâcherai de consoler avec  
tout mon cœur. Je vous attends  
bientôt en vous souhaitant joies et  
bonheur pour endormir tout ce qui  
sanglote sous votre front souffreteux.

Je publie votre appel. Bonne  
chance et merci de votre franchise  
affection qui n'est pas sans me ré-  
jouir grandement. Souvenez-vous  
que la mienne vous demeure ac-  
cueillante toujours.

Petite Malade — Je suis peiné  
de toutes ces mauvaises nouvelles  
contenues en votre lettre, moi qui,  
connaissant votre nature avide  
d'idéal et de dévouement, vous dé-  
sire avec tant d'ardeur une vie  
paisible et agréable. Pauvre petit!

Tout cela est bien pénible mais  
Dieu a certainement des vues sub-  
limées sur vous puisque constam-  
ment il alimente votre âme par  
l'épreuve. Il est certain que cette ré-  
compense indescriptible vous at-  
tend en revanche de tout ce que  
vous apportez avec résignation.

Confiance donc toujours en Celui  
qui permet tout pour le salut de  
votre âme et ferme espoir en un  
lendemain meilleur. — Je fais de  
nouveau un envoi de timbres. Vous  
l'aurez reçu quand vous me lirez.

Tendresse et affections.

Muguet d'or. — Puisque m'écri-  
rez vous est une aussi grande joie, il  
ne faudra pas manquer de la renou-  
veler plus fréquemment, cette joie,  
qui trouve bien son écho dans mon  
cœur, allez! C'est ça, reposez-vous  
de vos labeurs en prenant toutes  
les saines joies qui s'offrent à vo-  
tre jeunesse. La jeunesse s'harmonise  
si bien avec la folle gaieté, il faut  
s'en saisir avant que l'expé-  
rience, la sagesse acquise des an-  
nées mettent un frein à nos ar-  
deurs pour tout ce qui fait l'attrait  
de la jeunesse. Si je passe à l'admi-  
nistration du journal, je leur par-  
lerai en ce qui concerne votre  
abonnement. Mais il y a peut-être  
erreur au bureau de poste où vous  
pourriez vous informer. Bonne  
chance, gentil Muguet!

Tzigane Rieuse. — Une noëliste.  
Semeuse canadienne, désireait ar-  
demment lier correspondance avec  
vous. M'envoyez-vous pour elle une  
première lettre affranchie? Un bon  
sourire en passant et prière de  
m'écrire aussi, si vous en avez le  
loisir.

Semeuse canadienne. — Si je vous  
accepte? Mais oui, et de tout bon  
cœur aussi! Votre lettre parle bien,  
je sens que je vous aimerais et, si  
cela vous plaît, nous aurons tôt fait  
de devenir une vraie paire d'amies.  
Pour cela, il ne faudra pas manquer  
de m'écrire souvent, n'est-ce pas?  
J'ai lu votre article qui figurera très  
bien en nos colonnes. J'ai noté la  
délicatesse et la pureté de votre  
style, mais il faut être patiente, tant d'au-  
tres attendent aussi la prochaine  
fois que vous m'envoyez un rayon de  
miel, il faudra l'écrire au recto des  
feuilles seulement, compris? Voyez,  
déjà j'ai parlé de vous à Tzigane  
Rieuse qui ne tardera pas à créer  
des liens de franchise amitié avec  
vous. Puisse notre cercle vous plai-  
re et mon courrier contenir souvent

des billets à votre nom jol, Seme-  
se canadienne.

Vieux Frérot. — Bon jour ami  
fidèle! Je ne vous ai pas oublié,  
je n'oublie personne mais je me  
disais parfois, avec un soupir, que  
la vie vous avait pris à notre cer-  
cle comme elle en prend bien d'au-  
tres, et voilà que vous me causez  
l'heureuse surprise de me revenir  
tout comme autrefois! C'est très  
gentil à vous et je vous remercie  
sincèrement de cet intérêt fidèle  
que vous nous conservez, en si-  
lence. Je vois ça, vous mettez le  
culte de la fidélité dans tous vos  
sentiments et, je vous l'assure, cela  
vous vaudra le bonheur avec l'a-  
mour. Un vieux frérot peut-il en  
douter? On ne parle jamais trop  
ici; mon courrier sait être discret  
à l'occasion, vous savez et... si  
vous le voulez, je pourrais fort  
bien vous en donner la preuve. Je  
publierai. Et... je vous relirai  
aussi.

Orpheline. — Votre tendre affec-  
tion est une belle récompense aux  
joies que je vous accorde. Je vous  
en remercie en espérant longtemps  
la conserver. Je publierai. Souri-  
res.

Lune Rousse. — Enfin, vous voi-  
là! Je l'attendais depuis le début  
des vacances, votre lettre, mais, de  
vous lire enfin, de vous retrouver  
toujours la même, affectueuse et fi-  
dèle, m'a fait oublier la longue at-  
tente et vous libérera de la semon-  
ce que je vous préparais! Je vous  
avise cependant que ce n'est pas  
impunément que vous recommen-  
cerez. — Vous me laissez trop dé-  
viner du charme de votre camp  
"Des Airs"; voilà qu'il me prend un  
désir fou d'en vivre avec vous la  
douce infinité que l'on pourrait  
goûter en sa paisible retraite. Et  
puisqu'il vous relit tous mes  
billets, il me semble qu'on me re-  
connaît comme une amie et  
l'ambiance paisible et parfumée  
qu'on me ferait douce infiniment  
l'abandon paisible et parfumé!

Oh! que je me sens loin de vous!  
Dites-moi si, pour vous, le plaisir  
serait agréablement partagé! Si  
vous voyez mes amies, Marguerite  
et Grand-Mère Abeille, il faudra  
leur redire ma tendresse si vous  
allez jusqu'à parler de moi! Il fau-  
dra redire mon souvenir à Amor  
Fidèle, aussi. — Ce que vous me  
dites concernant la famille de mon  
ami Marguerite n'est pas sans  
m'intéresser. Quoique lui donnant  
une certaine somme de bonheur,  
l'imagine que le départ de son frè-  
re et de sa sœur l'altruiste et  
comme j'aimerais la voir afin d'en  
causer avec elle! Avez-vous des  
nouvelles de notre amie Annette?  
L'autonne lui vaudra sans doute  
de grands événements! La vacan-  
ce passe vite, si vite, bientôt le  
devoir vous rappellera. Alors que  
vous songez à désertir non cour-  
rier, seul endroit où nous pouvons  
nous rencontrer, il me vient l'im-  
mense désir de vous lire plus fré-  
quemment. Et si vous pouvez ré-  
pondre à mon désir et nous demeu-  
rer, comme vous me rendriez heu-  
reux! Union de pensées tendre-  
ment affectueuses.

Giroflée des Alpes. — Je publi-  
rai. Votre opinion ressemble bien  
à la mienne et j'aime la renou-  
veler en mon courrier. Cependant,  
il faut faire pour plaire à tous les  
membres en autant que possible, ce  
qui n'est pas toujours facile. Vous  
êtes encore une jeune fille, très  
jeune. Aujourd'hui, ce n'est plus  
comme autrefois où l'on se faisait  
presque une obligation de se mar-  
ier à dix-huit et vingt ans. Soyez  
jeune de cœur et d'esprit, soyez  
gaie, tendre et câline, c'est l'âge du  
cœur qui compte le plus. Bons  
sourires!

Princesse Inconnue. — Je vous ai  
fait parvenir les renseignements  
qu'on me communiqua pour vous.  
Vous les avez reçus? Vous êtes gen-  
tille de me remercier avec autant  
de chaleur; moi qui suis ici pour  
vous aider autant que je le puis, je  
me sens récompensée grandement  
quand il m'est donné de rencon-  
trer des petites sœurs expansives  
et charmantes comme vous. Bonne  
chance et donnez-moi des nou-  
velles.

Fanchette. — "L'occasion fait le  
larron", ma petite amie, et puis,  
souvent on se brûle à jouer avec  
le feu. Si j'ai souri de tout ce que  
vous m'écrivez, je suis demeurée  
songeuse, me demandant si vrai-  
ment vous étiez capable d'un sen-  
timent fort et durable. Et puis, je  
n'ai pas été sans approuver votre  
fiabilité, ne vous déplaise! L'amour  
vrai, unissant pour toujours deux  
âmes et deux vies, doit être plus  
généreux que le vôtre; s'il est né  
d'un fort et vif cœur, il est éternel  
encore, il a besoin que vous lui  
donniez plus de soin afin de le  
faire beau autant qu'ardent, de le  
rendre sublime afin qu'il ignore  
les défaillances. Soyez reconnais-  
sante à votre fiancé de ce que sa  
délicatesse n'exige rien de vous,

mais quand il vous supplie d'être  
fidèle et sage, d'être à lui unique-  
ment, pourquoi ne pas vous ren-  
dre en un témoignage d'amoureuse  
tendresse? Votre bonheur ne sera  
parfait que si vous avez la certi-  
tude de faire le sien; une femme  
de cœur et d'intelligence ne peut  
être vraiment heureuse qu'en pro-  
curant le bonheur de son mari,  
qu'en faisant de son foyer un nid  
coquet de fidélité tendresse. Vous  
serez cette épouse-là, l'ère suis cer-  
tain, mais pour préparer votre  
bonheur, pour l'atteindre, mettez  
plus de soin, car... "il est un bel  
oiseau qui nous fuit parfois, au  
moment même de l'atteindre. Ne  
boudiez plus votre fiancé qui mon-  
tre plus d'amour que de jalousie.  
Trêve de flirts qui ne vous don-  
nent rien, en somme; soyez une  
fiancée tendre et clairvoyante, un  
seul plus sérieux: affermissez vo-  
tre âme afin qu'elle soit digne du  
grand devoir qui l'attend. Une  
femme avertie, qui veut deux et  
conscience, que votre tâche à vous  
sera plus délicate infiniment que  
celle des épouses ordinaires, appli-  
quez-vous dès maintenant au tact,  
à la prudence, à la clairvoyance  
qu'elle exigera de vous. Alors,  
vous savez bien que je n'ai pas  
mauvaise opinion de vous; je re-  
grette seulement qu'on vous aie  
gâtée au point de vous faire ou-  
blier que, dans l'amour, on doit  
gâter autant le

# Le Dr Hamel au congrès de Joliette

La question de l'électricité — Ontario et Québec — L'Hydro ontarienne et les dernières élections — Promesses faites et non tenues

## L'électrification des campagnes: comment elle pourrait se faire

M. le docteur Philippe Hamel, de Québec, a prononcé au congrès régional de l'Union catholique, à Joliette, mardi, une importante conférence sur l'électricité. On nous saura gré d'en donner ici les grandes lignes.

M. le docteur Hamel a d'abord rendu hommage à l'Union catholique des cultivateurs et vivement recommandé aux cultivateurs d'en faire partie, de lui apporter leur plus efficace et leur plus loyal concours. Il a montré qu'elle est plus nécessaire encore en temps de crise qu'en temps de prospérité. Puis, il a violemment dénoncé ceux qui servent les intérêts particuliers contre celui de l'ensemble, ainsi que l'influence exercée par certains financiers dans les domaines les plus divers.

"Comme ils se font rares, aujourd'hui, s'est-il écrié, les journaux honnêtes qui cherchent avant tout la protection des intérêts du peuple! Dans toute la province vous n'avez que deux quotidiens qui fassent réellement honneur au journalisme moderne: le *Devoir*, de Montréal, et l'*Action catholique*, de Québec. Je serais tenté d'y ajouter le *Droit* d'Ottawa, bien qu'il soit de la province voisine. La plupart des autres journaux, pour ne pas dire tous, refusent de publier des vérités nuisibles aux trusts. Dans la ville de Québec, nous en avons trois sur quatre qui sont favorables aux trusts".

### Que font nos autorités

"Le trust de l'électricité nous opprime, dit M. Hamel, et que font nos autorités? A plusieurs reprises, la ville de Québec s'est adressée à la Législature pour obtenir le complément d'un droit de municipalisation, droit qu'elle détenait déjà partiellement. A deux reprises, le gouvernement lui a refusé ce privilège que possèdent toutes les municipalités de cette province, sauf Montréal et Québec. Le premier ministre s'est montré le défenseur incontestable de toutes nos grosses compagnies d'utilités publiques. Il a fait la sourde oreille quand on lui a dit que des capitaux avaient été multipliés quarante-cinq fois, alors que la mise de fonds avait été effacée quatre fois par un boni et qu'on exigeait du peuple un rendement annuel équivalent à soixante-dix pour cent sur une mise de fonds inexistante.

N'est-ce pas désespérant de voir nos gouvernements demeurer impassibles devant de tels abus du régime capitaliste?

### L'électrification rurale — L'enquête Larivière

Le 2 décembre 1930, le premier ministre reconnaissait la nécessité de l'électrification des campagnes et annonçait une enquête sur ce problème par la Commission des services publics. Or, le 23 décembre de la même année, soit vingt jours après, M. Alexandre Larivière, ingénieur de la Commission des services publics, remettait à M. Beaudry, président de ladite commission, un rapport sur cette enquête. On y concluait que les taxes pour la force motrice étaient prohibitives. Et l'ensemble de ce rapport laissait clairement entendre que l'électrification de nos campagnes sous le présent régime devenait impraticable.

M. Larivière allait même jusqu'à dire: "Je me demande même si certains rangs ou les habitations sont éclairées pourrions jamais bénéficier des bienfaits de l'électricité si le gouvernement ne subventionne pas la construction des lignes de transmission pour les desservir".

Ce rapport, le premier ministre l'avait en mains depuis 1930. Or, en janvier 1932, deux ans plus tard, M. Duplessis le demandait à l'honorable premier ministre qui lui répondit: "C'est un rapport privé. Si vous en demandez la production, je le déposerai avec plaisir dès cet après-midi." Un rapport sur l'électrification de nos campagnes, défavorable à nos grandes compagnies, devient un rapport privé et on le tient caché pendant deux ans, retardant d'autant de renseigner le public sur les supérieurs sérieux de l'électrification de nos fermes.

Messieurs, voici des faits que ni le premier ministre ni d'autres ne pourront nier.

### L'enquête que l'on poursuit

Le 28 janvier 1932, à la Législature, le premier ministre, après avoir refusé à la ville de Québec le droit de municipaliser, cherchait à apaiser les esprits et à endormir l'opinion publique, par la suggestion suivante: "Conservons, disait-il, le *statu quo* pour cette année, laissons la ville avec le pouvoir qu'elle a actuellement. Que la compagnie retire son amendement et son bill. D'ici un an, la Commission des services publics, à la demande du gouvernement et aux frais du gouvernement, va faire une enquête complète sur les taxes. Les intéressés seront invités à paraître devant la Commission des services publics et à faire leur représentation. Il faudra en avoir le cœur net sur ce rapport et savoir si ça coûte trop cher ici à Québec. Si M. Drouin a dit l'autre jour que la Commission des services publics, il n'y avait pas confiance, j'y ai confiance moi. Et si la Législature venait dire qu'elle n'a pas confiance dans le corps même qu'elle a institué pour régler ces différends, ce serait ne plus savoir que penser du gouvernement responsable. Nous vivons à la tête de cette commission un homme comme M. Beaudry, légiste distingué, qui est là depuis des années, M. McAllister et M. Larivière, un de nos meilleurs ingénieurs de la province. Ils peuvent s'adjointre tous les assistants dont ils ont besoin. Ils peuvent faire ve-

nir devant eux tous les experts dont ils ont besoin. Et je ne comprends pas que la ville de Québec refuse de venir devant ce corps. Je ne comprends pas que la ville de Québec et les compagnies ne voient pas qu'elles ont des intérêts communs, je ne comprends pas que ces deux corps ne puissent pas s'entendre à en venir à un compromis quelconque. Ce que je vous invite à faire maintenant c'est de rester dans le *statu quo* jusqu'à l'année prochaine. Nous allons donner instruction à la Commission des services publics de faire cette enquête, de la faire entière et complète. (Remarque bien ici la promesse d'une enquête). Et si d'ici à l'année prochaine, on n'est pas satisfait, la Législature aura à décider pour le contrat qui devra être passé entre la ville de Québec et le Québec Power".

### ... Et qui ne fut jamais faite

Voici, Messieurs, une promesse claire et nette de la part du premier ministre, mais jamais cette enquête n'a été tenue. L'année suivante, en 1933, quand on lui a demandé le rapport de cette enquête, M. le premier ministre s'est vu dans l'impossibilité de le présenter. Monsieur le premier ministre dit qu'à la tête de la Commission des services publics se trouve un légiste distingué. Oui! Mais un monsieur qui ne connaît pas sa place, un monsieur qui se permet de donner des conférences publiques pour défendre nos utilités publiques, alors qu'il peut être appelé à juger des différends entre ces Utilités et le public lui-même. Ce Monsieur Beaudry a été surpris à mentir publiquement. Votre président, M. Albert Rioux, a eu le courage de le lui dire dans les colonnes du *Devoir*. M. Taschereau affiche déjà malgré lui peut-être son manque de confiance en la Commission des services publics quand il promet d'instituer une nouvelle commission hydro-électrique. Une Commission des services publics comme la nôtre ne constitue aucune protection pour le consommateur. Cette commission a laissé les compagnies exiger des consommateurs les taxes qui leur plaisaient. Elle a permis que ces compagnies se surcapitalisent odieusement afin de cacher leurs profits. Ainsi le consommateur comme l'épargnant sont devenus les victimes de la négligence de cette commission.

### A-t-on fait quelque chose?

En novembre 1933, à votre congrès de cultivateurs, ne demandiez-vous pas que la loi des compagnies fût modifiée pour mettre fin aux abus qui ont causé la crise actuelle: surcapitalisation, mouillage des valeurs, abus de crédit et de spéculation? A-t-on rien fait pour remédier à ces maux?

Le 1er avril 1933, la presse annonçait que la Commission des services publics pourrait désormais statuer sur les taxes de l'électricité. "Le bill que présente à cet effet l'honorable Taschereau, disait la presse, était appelé en première lecture". Cette loi a-t-elle jamais été sanctionnée? Je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est que la Commission des Services publics n'a rien fait depuis pour modifier les taxes. Elle a continué sa politique du "laissez-faire".

Huit jours plus tard, le 8 avril 1933, le premier ministre disait en Chambre: "Il est évident que l'opinion publique, à tort ou à raison, n'est pas satisfaite des taxes d'électricité payées actuellement. Il est possible que si les circonstances ne changent pas, nous proposons une loi créant cette commission spéciale qui aura tous les pouvoirs nécessaires pour régler définitivement cette question".

Est-ce un aveu que la Commission des services publics ne détient pas les pouvoirs nécessaires pour enquêter? Le 28 janvier 1932, le premier ministre, comme je vous l'ai déjà dit, admettait que la Commission des services publics pouvait s'adjointre tous les assistants et tous les experts dont elle pouvait avoir besoin, néanmoins, voici la promesse d'une nouvelle commission. Commence-t-on à perdre confiance en ces commissaires dont on faisait tant d'éloges l'année précédente.

### Nouvelle commission? Vaine promesse.

### Rien de changé

En 1934, il n'y eut rien de changé. Le public n'était pas plus satisfait des taxes qu'auparavant. Bien au contraire, s'il faut en juger par l'opinion publique, particulièrement dans la ville de Québec que l'on vient de soumettre à des taxes exorbitantes pour dix ans. Que signifient toutes ces promesses, si ce n'est pour endormir le peuple? En admettant même que la Commission des services publics fût le mieux composée du monde, comment voudriez-vous qu'une petite municipalité pût établir une preuve devant ce tribunal contre ces gigantesques monopoles? Le président de la Commission des services publics lui-même, dans une entrevue donnée au *Star* le 14 juin 1933, disait que c'était aux plaignants d'établir la preuve bien que parfois cette preuve fût très coûteuse. Comment voudriez-vous qu'une petite municipalité de mille ou deux mille âmes prouve que la *Montreal Power* ou la *Quebec Power* ou la *Shawinigan* leur chargent trop cher pour l'électricité? Comment voudriez-vous établir le prix coûtant, le prix de revient de l'électricité pour un village? Comment voudriez-vous établir la part des lignes de transmission et de l'usine centrale utilisée pour le service de tel ou tel village? Ce travail peut s'accomplir mais en retenant les services d'experts payés soixante-quinze à cent piastres par

jour. Ce serait la ruine pour un village que d'entreprendre de faire une telle preuve.

Ecoutons donc ce que disait M. l'échevin Dupuis au conseil de ville de Montréal, le 12 juin 1933: "Je regrette, presque, dit M. Dupuis, d'avoir à présenter cette motion demandant au gouvernement provincial de prendre les mesures nécessaires pour faire baisser les taxes du gaz et de l'électricité à Montréal. Je regrette presque d'avoir présenté cette motion, car j'ai constaté, depuis, que le jugement avait été rendu par le juge chargé d'entendre la cause, avant même qu'aucun témoignage n'eût été entendu. Le président de la Commission des services publics aurait pu attendre que la cause lui fût soumise, avant de décider que nous ne payons pas l'électricité plus cher ici qu'en Ontario. A quoi nous sert de tenir une enquête quand celui qui doit décider s'est prononcé d'avance?"

Voici comment un échevin de Montréal apprécie celui que le premier ministre appelle un légiste distingué.

### Le projet de loi 1934

A D'Sraëli, le 13 novembre 1933, le premier ministre ne promettait-il pas que désormais toutes les municipalités auraient le droit de municipaliser?

Vous avez pris connaissance du bill qu'il a présenté à ce sujet à la dernière législature? Loin d'accorder véritablement le droit de municipaliser tel que le détenaient déjà toutes les municipalités de la province, sauf Québec et Montréal, ce bill créait des difficultés et rendait la municipalisation quasi impossible. Les protestations qui allaient s'élever contre ce bill étaient telles que M. Taschereau a cru prudent d'en remettre l'étude à l'année prochaine. Le temps pour le trust c'est précieux. Aussi lui en accordait-on sans jamais se lasser.

### Le moyen d'en finir

Voyez, Messieurs, toutes les promesses faites depuis quatre ou cinq ans pour apaiser l'opinion publique. A quel point en sommes-nous rendus? Rien n'a été changé. Nous piétons sur place, pendant que le monopole de l'électricité continue de nous rouler, de nous exploiter, de nous tyranniser. Il n'y a qu'un moyen d'en finir avec le trust de l'électricité, c'est d'élire un gouvernement où figureront de véritables hommes d'Etat. Mettons dehors tous les politiciens, les arrivistes, les adorateurs du veau d'or, Elize des hommes de cœur qui ne se laisseront plus influencer par les puissances d'argent. Que l'Etat reprenne l'entreprise de la *Beauharnois* qui peut générer deux millions et demi de chevaux-vapeur. Ce sera une exploitation très économique qui permettra au gouvernement de fournir l'électricité à toutes les municipalités qui en feront la demande et ainsi pourra s'opérer l'électrification de nos campagnes. Si le gouvernement construit des lignes pour se rendre aux municipalités, il sera peu coûteux de construire de nouvelles lignes de transmission partant de ces centres et allant vers les districts ruraux. Ne songez pas à obtenir l'électrification rurale autrement que par ce moyen. Nos compagnies sont surcapitalisées. Elles ne pourraient même pas fournir de l'électricité à des taxes comparables à ceux d'Ontario dans les grandes villes à moins d'aller droit à la faillite. Comment voudriez-vous qu'elles songent à électrifier nos campagnes ou la vente de l'électricité n'est pas rémunérative? Le trust vit de l'exploitation des citoyens. Voudriez-vous vous joindre à nous pour grossir sa fortune? Joignez-vous à nous, plutôt, pour nous aider à nous en débarrasser une fois pour toutes. Trente années d'odieuse exploitation devraient suffire à nous réveiller tous.

La concurrence d'Etat

Messieurs, le trust de l'électricité est plus puissant qu'un gouvernement. On ne saurait le contrôler au moyen d'une commission; autant vaudrait la garde d'un loup par un mouton. Un trust lié à nos compagnies d'assurance, à la grande industrie, à nos banques, un trust souscripteur à toutes les cais-

### La campagne contre l'Hydro

Pour empêcher les citoyens de réclamer un régime d'électricité semblable à celui de l'Ontario, on leur disait: "En Ontario, les citoyens paient pour les cultivateurs". Comme les citoyens ne se sont pas laissés influencer par cet argument perfide, ne se retournent-ils pas aujourd'hui vers le cultivateur pour lui dire: "Si les villes municipalisent, nos campagnes ne pourront pas être électrifiées."

A la page 50 de notre rapport de la Commission d'enquête nommée par le conseil de la ville de Québec, publié en décembre 1930, nous parlions de la contribution faite par le gouvernement ontarien en faveur de la construction des lignes pour l'électrification des campagnes et voici ce que nous écrivions: "Cette contribution gratuite faite par le gouvernement de 50% du coût de la construction d'une ligne de distribution pour les cultivateurs épars sert d'argument, en notre province, contre le contrôle par l'Etat et c'est pour cette raison que nous nous y arrêtons un moment. L'objet de cet argument, dans le système ontarien, le consommateur de la ville paie indirectement pour l'abaissement de la campagne. N'est-ce pas le revenu provenant des villes qui sert à l'encouragement de l'agriculture? Or, travailler à enrayer l'émigration des fils de nos cultivateurs vers les centres où la vie s'offre apparemment plus facile, n'est-ce pas un but vers lequel nos villes devraient tendre sans parcimonie et avec empressement, afin d'éviter, entre autres maux, les crises de chômage qui s'accroissent de par le monde? Electrifier nos campagnes, n'est-ce pas y rendre la vie moins pénible, n'est-ce pas inviter le jeune homme à ne pas désertir la terre qui lui réserve, contrairement à ce que souvent il croit, plus de bonheur que les cen-

tres populaires? Le gouvernement ontarien, en 1929, avait donné pour la construction de lignes rurales 50% du coût total de 4,969 milles de lignes de transmission, soit \$4,600,000. Avec ce montant, il avait fait pénétrer le bien-être de la modernisation dans 37,340 foyers. N'est-ce pas infiniment supérieur à notre organisation où nos compagnies s'occupent surtout de desservir les centres rémunérateurs, les centres à population dense? Nous ne saurions les en blâmer trop fortement. Avec l'entreprise privée, détenant un monopole, ce serait une utopie que d'espérer, sans l'aide du gouvernement, la distribution intensifiée de l'énergie électrique dans nos campagnes. De la philanthropie, il n'en faut pas attendre à ce degré des entreprises privées et nul ne pourrait leur reprocher avec sévérité de ne pas se substituer à l'Etat dans ce domaine peu lucratif. Dans une société, ne sommes-nous pas tous solidaires? Gréindre le contrôle partiel ou total de l'électricité par l'Etat, en raison du bénéfice que certains cultivateurs, disséminés hors des villages, en pourraient retirer au détriment du reste de la population, ne paraît pas un argument inspiré par la recherche du bien général. La prospérité du cultivateur nuit-elle à celle du citadin? Assurément non! Pour quelle raison alors se tant méfier du contrôle par l'Etat, le seul système qui apportera aux districts ruraux les bienfaits de l'électricité, le seul système qui donnera aux villes et villages du kilowatt-heure à une cote en proportion de son coût de production? Quel inconvénient y aurait-il à créer chez nous une commission centrale chargée de produire, d'acheter, de distribuer de l'électricité aux municipalités qui, après un referendum, en auraient fait la demande. Les populations qui se croiraient bien servies par les utilités électriques privées resteraient ainsi libres de leur continuer confiance."

### L'exemple ontarien

Voici, Messieurs, ce que nous pensions en 1930. C'est vous dire que dans notre étude du problème de l'électricité, nous n'avons pas omis la question de l'électrification de nos campagnes. Ontario est certes l'endroit au monde où les fermes ont été le plus rapidement électrifiées.

Nous n'avons rien à inventer. Nous n'avons qu'à bénéficier d'une expérience vieille d'un quart de siècle. Nous trouvons dans la province-sœur la plus merveilleuse organisation hydro-électrique au monde. Elle fait l'enthousiasme de tous les pays. C'est pour cette raison qu'en cette province on entend dire tant de mal. Vous avez même entendu le premier ministre dire que le résultat des élections en Ontario signifiait une condamnation de l'Hydro-Ontarienne. C'était une fausseté. L'hon. M. Bouchard l'a dénoncée à la radio et M. Eugène L'Heureux a fait de même dans l'*Action Catholique*. M. Hepburn a été élu en Ontario en criant partout que le régime de M. Henry avait voulu saboter le service hydro-électrique étatisé. Si M. Hepburn s'était montré hostile au régime ontarien d'électricité, il aurait, certes, subi une défaite écrasante. Tous, sans distinction de couleurs politiques, en Ontario, sont satisfaits de la régie publique de l'électricité.

De quelque parti que vous soyez, je vous en conjure, exigez de votre député qu'il prenne une attitude claire et nette sur la question de l'électricité. Ne croyez-vous pas un candidat hostile au trust de l'électricité, parce qu'il préconiserait de surveiller ce trust au moyen d'une commission spéciale?

### La concurrence d'Etat

Messieurs, le trust de l'électricité est plus puissant qu'un gouvernement. On ne saurait le contrôler au moyen d'une commission; autant vaudrait la garde d'un loup par un mouton. Un trust lié à nos compagnies d'assurance, à la grande industrie, à nos banques, un trust souscripteur à toutes les cais-

ses électorales, corrupteur de nos administrations publiques, municipales et provinciales, un trust de cette envergure ne se contrôle pas au moyen d'une commission. Il faut le désarticuler, le mettre hors de service et le seul moyen d'atteindre ce but c'est par la concurrence d'Etat. Roosevelt a eu recours à ce moyen: il a aménagé de puissantes sources d'énergie hydro-électrique et les offres de l'électricité à toutes les villes et villages qui en font la demande dans la vallée du Tennessee. Il est même en mesure de livrer de l'électricité aux portes d'une ville ou d'une municipalité à 3-10 de sou le kilowatt-heure. Comparez ceci au prix que la *Shawinigan* vend l'électricité dans les 250 municipalités qu'elle dessert. M. Massue, expert de la *Shawinigan*, a dit lui-même dans une conférence, "que la moyenne des taxes pour le service domestique dans les 250 municipalités desservies par la *Shawinigan* était de .07 sou le "kilowatt". Comparez ceci, Messieurs, à 3-10 de sou.

### Exigez des garanties

Ne donnez votre appui à aucun candidat qui voudra des demi-mesures avec les trusts. Nous en avons assez de ces timorés, de ces adorateurs du veau d'or, de ces politiciens qui plient l'échine devant les puissants. Exigez des garanties des candidats, de quelque couleur qu'ils soient. Méfiez-vous surtout de ces vieux politiciens orthodoxes, fers des principes politiques qui ne riment à rien. Méfiez-vous de ceux qui vous diront qu'il faut se garder de verser dans le socialisme et que l'Etat ne doit pas concurrencer l'entreprise privée. Qu'ils lisent donc, ceux-là, l'*Encyclopédie Quincentenaire* et ils verront que S. S. Pie XI recommande le contrôle par l'Etat de certaines entreprises quand elles viennent à conférer à des particuliers un pouvoir discrétionnaire tel qu'il devient une menace pour la société. Si vous voulez favoriser l'entreprise privée, vous voyez à ce que nous devenions maîtres de la génération de l'électricité, car en fin de compte, vous pouvez attirer ou éloigner des industries, en baissant ou en haussant le tarif de la force motrice. C'est ce à quoi s'applique le trust de l'électricité étroitement lié à tous les autres trusts. Nos trustards n'accorderont jamais un tarif de faveur à une nouvelle industrie qui viendrait concurrencer une entreprise dans laquelle ils sont déjà intéressés. Et pour cette raison, ils feront, au contraire, tout leur possible pour l'éloigner de cette province.

### L'initiative privée

L'initiative privée, aujourd'hui, n'existe à peu près plus dans certains domaines. Tout se limite à l'initiative de quelques-uns qui contrôlent tout: ressources naturelles, maisons bancaires, administrations, compagnies, etc. Les politiciens qui s'opposent à la destruction des trusts, sous prétexte de favoriser l'initiative privée, ce sont des gens qui n'ont pas lu ce qui s'est écrit sur ces questions depuis quatre ou cinq ans, ou bien qui manquent de sincérité. Redevenons maîtres de nos ressources naturelles, c'est le moyen de redevenir maîtres chez nous et d'en finir avec ce régime de servage que nous subissons. Appuyez des candidats qui vous donneront une politique bien définie pour mettre fin à la dictature économique et pour cela il faut, de toute nécessité, maîtriser le trust de l'électricité en commençant par lui ôter l'entreprise de la *Beauharnois* dont il vient de s'emparer par le moyen le plus révoltant. Pas de demi-mesures. Mort aux trusts. Boutons dehors les trustards, laissons enfin le peuple de cette province respirer, permettons-lui de bénéficier des immenses richesses que la Providence a mises à sa disposition, richesses que des politiciens sans vergogne ont cédées à des étrangers pour des plats de lentilles.

Après avoir décrit les richesses du Canada en gibier et en poissons au temps de Champlain, M. Frémont conclut en disant: "Il reste aux Etats-Unis de 2 à 5% seulement de cette richesse naturelle, tandis que nous, au Canada, plus fortunés parce que moins nombreux, un tiers environ. N'est-il pas grand temps de nous demander ou nous allons et de prendre les mesures voulues pour ne pas répéter la grande erreur des autres pays?"

"Mais notre faune, nos oiseaux et notre poisson sont-ils réellement menacés de destruction totale ou partielle? Il faut l'admettre, hélas! et plus tôt qu'on le pense généralement pour plusieurs espèces. Nous avons constaté la disparition totale du canard du Labrador, pour cause inconnue, mais la tourterle et le grand pingouin furent exterminés par l'homme. Le saumon recule rapidement vers le golfe Saint-Laurent. La bernache commune est en danger.

"Des efforts sont faits partout pour la conservation du poisson et du gibier, mais ce qu'il faut obtenir surtout c'est un public averti qui donnera de plus en plus un loyal appui à tous ceux qui travaillent à la cause de la conservation. Nous faisons aussi appel aux belles sociétés de Jeunes naturalistes pour qu'elles sèment la bonne doctrine. A vous et à nous, il incombe de diffuser les moyens d'éducation po-

**L'ACTIF DÉPASSE \$700,000,000**

**BANQUE DE MONTRÉAL**

Fondée en 1817

**Pendant**

116 années—facteur de stabilité dans l'économie canadienne.

*Sig. not. Montréal*

### Notre poisson et notre gibier

#### IL FAUT LES CONSERVER

Nous détachons d'une causerie prononcée à la radio par M. Charles Frémont, président de la Société Zoologique de Québec ces passages qui feront réfléchir tous ceux qui ont à cœur les meilleurs intérêts de la province de Québec.

"Nous pouvons et devons conserver pour nous-mêmes, mais aussi pour ceux qui viendront après nous et à qui nous sommes responsables, notre richesse nationale qui constitue les êtres vivants de nos forêts, de nos lacs et de nos rivières, de la mer qui borde les côtes de notre grand pays.

"Il nous faut prouver que l'avancement de la civilisation autour de nous dans les coins les plus reculés de notre province ne causera pas la destruction totale de la vie dans la nature, mais que, dans son véritable sens, la civilisation veut dire l'élimination de l'esprit barbare et l'introduction d'une nouvelle attitude bien éclairée.

"... Notre héritage national (gibier et poisson) a pour nous une valeur économique et récréative. Ainsi, par exemple, quel soulagement et réconfort ont pu apporter à nos pauvres colons et sans-travail l'invasion des gelinottes à pour que aigues dans les régions du Témiscamingue et de l'Abitibi, l'année dernière. Et si notre gibier avait été plus abondant encore, combien il eût été facile pour tant de nos frères de passer les durs temps de cette crise mondiale."

Après avoir décrit les richesses du Canada en gibier et en poissons au temps de Champlain, M. Frémont conclut en disant: "Il reste aux Etats-Unis de 2 à 5% seulement de cette richesse naturelle, tandis que nous, au Canada, plus fortunés parce que moins nombreux, un tiers environ. N'est-il pas grand temps de nous demander ou nous allons et de prendre les mesures voulues pour ne pas répéter la grande erreur des autres pays?"

"Mais notre faune, nos oiseaux et notre poisson sont-ils réellement menacés de destruction totale ou partielle? Il faut l'admettre, hélas! et plus tôt qu'on le pense généralement pour plusieurs espèces. Nous avons constaté la disparition totale du canard du Labrador, pour cause inconnue, mais la tourterle et le grand pingouin furent exterminés par l'homme. Le saumon recule rapidement vers le golfe Saint-Laurent. La bernache commune est en danger.

"Des efforts sont faits partout pour la conservation du poisson et du gibier, mais ce qu'il faut obtenir surtout c'est un public averti qui donnera de plus en plus un loyal appui à tous ceux qui travaillent à la cause de la conservation. Nous faisons aussi appel aux belles sociétés de Jeunes naturalistes pour qu'elles sèment la bonne doctrine. A vous et à nous, il incombe de diffuser les moyens d'éducation po-

pulaire afin d'obtenir la protection de l'une de nos grandes richesses nationales. Conservons le capital qui est nôtre, jouissons de l'usage, puis transmettons-le intact à nos descendants."

### Avis aux maraîchers

LES CULTIVATEURS DE TOMATES LOCAUX NE POURRONT PLUS SE SERVIR DE BOITES DE GENIEVRE POUR L'EMPAQUETAGE DES TOMATES

Les cultivateurs de tomates locaux apprendront avec intérêt, de la part de M. R. E. Robinson, inspecteur de District du bureau fédéral de l'Agriculture, à Montréal, département des fruits, que les boîtes de genievre et autres récipients semblables ne sont plus permis pour l'emballage des fruits, d'après la loi concernant les fruits et le miel.

Cette loi est particulièrement importante pour les cultivateurs de la province, puisque c'est l'habitude, depuis longtemps, ici, de mettre en vente et de vendre les tomates emballées dans des boîtes de genievre ou autres boîtes de bois contenant environ un minot. On doit maintenant se servir d'un des modèles prescrits par les règlements de la loi des fruits, mais les cultivateurs locaux semblent préférer les paniers de six ou onze pintes, qui sont déjà très en usage pour emballer les fruits.

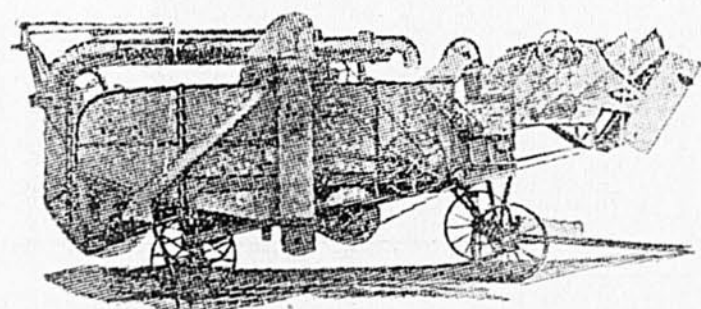
De plus, lorsque des tomates sont emballées dans des boîtes fermées, elles doivent être classifiées. Il est aussi à remarquer que d'après les stipulations de la loi des fruits, une tomate est considérée comme un fruit.

D'après les nouveaux règlements, la boîte de genievre est définitivement prohibée pour la vente des tomates depuis que les sections 3 et 4 des lois de l'emballage ont arrêté qu'aucune sorte de fruits devant être vendus ne devront être emballés dans d'autres récipients que ceux prescrits par la loi, et aucun emballage pouvant endommager les fruits et par suite diminuer leur valeur marchande ne devra être employé. La deuxième section des règlements généraux défend en plus l'usage de la boîte de genievre pour l'emballage des tomates et autres fruits en exigeant que les fruits expédiés ou transportés en quantité soient emballés dans des récipients découverts, tel que prescrit par la loi.

### Alimentation

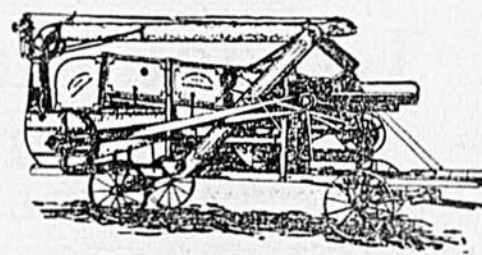
Les recherches agricoles ont démontré que la jeune herbe qui est riche en protéine, en sucre, en fécula et en principes minéraux, contient aussi de la carotène qui, dans le corps de l'animal, produit la vitamine A. Cette vitamine stimule la croissance des animaux de la ferme, aussi bien que celle de l'homme, et augmente la résistance aux maladies.

## LA BATTEUSE METALLIQUE FORANO



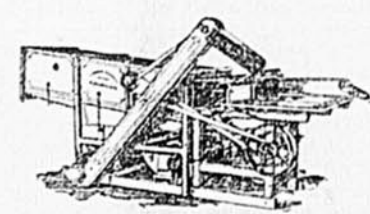
Incorpore toutes les améliorations les plus modernes en fait de construction de batteuses et décortiqueuses. Elle a donné des preuves évidentes d'une grande supériorité, qu'il s'agisse de battage de grain ou de trèfle, sur ses plus proches concurrents, sans exception aucune. C'est le produit de 62 années d'expérience comme techniciens, fondeurs et mécaniciens.

Construite en vue d'un service constant et d'une longue durée, elle constitue un placement de tout repos. 22 coussinets à rouleaux Timken, système de graissage Alemite Zerk. Engrenage Automatique Hart, reconnu dans le monde entier comme ce qu'il y a de mieux.



Les batteuses Forano et Québec, munies de nos Appareils Décortiqueurs, brevetés, font un aussi bon travail que les meilleures marques de décortiqueuses. Elles sont aussi vendues pour le battage du grain seulement, lorsque désiré.

Nos batteuses Champion et Québec, en bois, n'ont pas d'égale sur le marché et leur réputation s'accroît avec chaque nouvelle machine vendue.



Toutes nos batteuses sont idéales pour le batteur ambulant. Elles lui permettent de donner entière satisfaction aux clients les plus exigeants, augmentant sa clientèle et ses profits.

Le moteur Niagara s'est acquis une réputation enviable par ses qualités de facilité d'opération, d'économie et de longue durée.

TOUTES CES MACHINES VOUS SONT VENDUES AVEC UNE GARANTIE ECRITE DE CINQ ANS.

Nos prix défient toute compétition.

Nos 62 années d'expérience sont à votre service.

Demandez circulaire sur la machine qui vous intéresse.

## LA FONDERIE de PLESSISVILLE

Dépt. 5. PLESSISVILLE

QUE.